

**Assemblée générale**

Distr. générale  
19 avril 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001\***

**Titre V**  
**Coopération régionale pour le développement**

**Chapitre 17**  
**Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**  
(Programme 15 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

**Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	2
A. Organes directeurs .....	7
B. Direction exécutive et administration .....	9
C. Programme de travail .....	11
1. Coopération économique régionale .....	13
2. Recherche et analyse des politiques en matière de développement .....	20
3. Développement social .....	26
4. Population et développement rural et urbain .....	34
5. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles .....	40
6. Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures .....	47
7. Statistiques .....	53
D. Appui aux programmes .....	58

---

\* Le présent document contient le chapitre 17 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

---

## Chapitre 17

### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

(Programme 15 du plan à moyen terme pour la période 1998–2001)

#### Vue d'ensemble

- 17.1 La CESAP est chargée de l'exécution du programme. C'est à son siège, à Bangkok, et dans son Centre des opérations dans le Pacifique, situé à Vanuatu, qu'elle mène ses activités.
- 17.2 La crise financière et économique qui a frappé un certain nombre de pays de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est au cours du deuxième semestre de 1997 s'est accompagnée d'une forte dévaluation des monnaies, d'une poussée inflationniste et d'une récession et a entraîné chômage et pauvreté. Elle a compromis les progrès réalisés dans de nombreux secteurs du développement social au cours des 20 dernières années dans la région et elle a touché l'existence de millions de personnes, surtout dans les couches les plus vulnérables de la population. Elle a montré clairement que, si la mondialisation et la libéralisation offrent des perspectives de croissance, elles suscitent également des risques, surtout pour les pays les moins avancés. Ce faisant, la crise risque de scinder les pays et les sociétés en deux groupes, une minorité dotée de capitaux et de compétences, à même de prospérer sur le marché mondial, et une majorité incapable de profiter des avantages offerts. De ce fait, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les pays de l'Asie et du Pacifique devront essentiellement veiller à ce que tous les pays et tous les secteurs de la population soient en mesure de tirer équitablement parti des fruits du développement économique et social et faire en sorte que les pays en développement soient mieux à même de prévoir les avantages et les risques qui sont associés au processus de mondialisation et de libéralisation, de tirer parti des uns et de se prémunir contre les autres. Le développement économique et le développement social étant inextricablement liés, un développement durable passe obligatoirement par une vaste opération d'investissement social et de renforcement des capacités. L'accent sera mis sur l'amélioration de la capacité des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, en vue de les intégrer plus pleinement au développement dynamique de la région et de leur permettre de participer davantage au développement international dans les secteurs économique et social.
- 17.3 Consciente de la gravité des incidences de la crise économique et financière, la Commission a révisé le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (voir A/53/6/Rev.1, programme 15). Elle s'est inquiétée aussi de l'ampleur et de la durée de la crise. La structure du programme de travail pour l'exercice 2000-2001 a été réorganisée, le nombre des sous-programmes passant de 10 à 7, suivant la structure révisée pour les conférences approuvée par la Commission à sa cinquante-quatrième session en avril 1998. Les mesures prises pour réorganiser la structure du secrétariat de la Commission en fonction de la structure du programme, ainsi que les regroupements de fonctions et les redéploiements de ressources opérés à cette fin sont décrits en détail dans le projet de budget-programme de la CESAP pour l'exercice 2000-2001.
- 17.4 Le programme de travail relatif aux sous-programmes 3 à 7 a été examiné par les différents comités compétents en septembre et novembre 1998. Le projet de programme de travail de la CESAP a été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à sa deux cent trente-deuxième session, en juin 1999, et il sera ensuite soumis à la Commission à sa cinquante-cinquième session, qui doit se tenir du 22 au 28 avril 1999.
- 17.5 Comme suite aux préférences indiquées par les gouvernements en 1997 lorsqu'ils ont répondu à un questionnaire sur la répartition des ressources du budget ordinaire de 1996-1997, et conformément aux mandats et priorités arrêtés en 1997 et 1998, davantage de ressources devraient être allouées a) aux statistiques; b) au développement du tourisme; c) à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement, notamment l'analyse des effets des crises économiques et financières et la formulation de recommandations sur les moyens dont les pays peuvent se comporter en cas de crise et réduire les risques de celles-ci; et d) à la politique sociale et à l'intégration des groupes défavorisés et des femmes au

développement. Dans le projet de budget de la CESAP pour l'exercice 2000-2001, il est proposé de transférer des ressources et des postes de façon à renforcer ces quatre domaines, comme indiqué au tableau 17.7 ci-après.

- 17.6 Le programme a pour objectif global d'aider les gouvernements des États membres et des États membres associés à réagir de façon plus efficace face aux effets de la conjoncture mondiale dans la région, ainsi qu'à l'évolution rapide de la situation dans la région elle-même. La CESAP continuera de faire porter essentiellement son attention sur trois grands thèmes, à savoir :
- a) *Coopération économique régionale.* L'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales permettant aux États de faire face à l'instabilité économique due à leur participation au processus de mondialisation et sur le renforcement de leur efficacité dans le domaine commercial afin qu'ils soient plus compétitifs sur les marchés internationaux et qu'ils puissent suivre le rythme de la mondialisation, y compris au moyen d'une restructuration de l'industrie et d'un renforcement des capacités technologiques, ainsi que de la promotion des investissements étrangers directs;
  - b) *Dépaupérisation.* L'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales d'organisation et de prestation de services destinés à répondre aux besoins essentiels des pauvres et à leur permettre d'acquérir les qualifications et les compétences nécessaires pour qu'ils puissent participer véritablement au développement;
  - c) *Environnement et mise en valeur des ressources naturelles.* L'accent sera mis sur la mise en valeur et l'utilisation durables des ressources naturelles, sur la coopération régionale en matière de questions d'environnement transfrontières et sur la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. La Commission s'attachera aussi à faire en sorte que l'infrastructure et les services de transport soient mis en place et exploités de façon efficace, fiable et peu onéreuse. La CESAP aidera aussi à renforcer les systèmes nationaux de statistiques, surtout pour répondre à la demande supplémentaire de données suscitée par la crise financière et pour faciliter la mise au point de données comparables sur le plan régional concernant l'incidence et la gravité de la pauvreté.
- 17.7 Le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 mettra l'accent sur les éléments suivants :
- a) recherche et analyse concernant les effets de la crise économique et financière et formulation de recommandations sur les moyens que les pays peuvent utiliser pour faire face à la crise et en réduire les risques;
  - b) activités d'assistance technique, surtout celles qui ont un fort effet multiplicateur, y compris des services consultatifs;
  - c) développement et amélioration des moyens de diffusion de l'information, par le site Web et les bases de données de la CESAP; et
  - d) échange de données d'expérience entre les pays grâce à la coopération technique entre pays en développement, à la coopération Sud-Sud et à des mises en réseau.
- 17.8 Conformément aux directives données par l'Assemblée générale, la Commission intensifiera les efforts faits pour intégrer à tous les aspects de son programme de travail un souci de parité entre les sexes. Il s'agira notamment d'exécuter un plan d'action à cette fin, de renforcer la capacité d'analyser les questions liées à la parité entre les sexes grâce à une formation interne et de constituer ou de développer des bases de données ventilées par sexe et des statistiques sur l'égalité entre les sexes. Les questions liées à l'équité entre les sexes seront prises en considération dans différents secteurs du programme de travail – dépaupérisation, développement rural, population, création de petites entreprises, renforcement des compétences et transfert de technologie.
- 17.9 La Commission continuera à jouer un important rôle de liaison dans le suivi intégré des plans d'action adoptés par les conférences mondiales et elle s'attachera à renforcer encore la coopération avec les organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, appartenant ou non au système des Nations Unies, y compris en renforçant sa collaboration avec des organisations non gouvernementales et en constituant des alliances stratégiques avec de grandes institutions en vue de l'exécution de ses travaux.
- 17.10 La Commission continuera à rationaliser son programme de publications. Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission ayant passé en revue le programme de publications périodiques pour 1998-1999, l'analyse du public touché est devenue obligatoire pour toutes les publications et le Comité des publications, qui avait été créé en 1993 mais qui

ne s'est pas réuni depuis le début de 1994, a été constitué de nouveau. Le Comité a établi un guide, destiné à aider le secrétariat à établir les publications et à contribuer à l'amélioration de la qualité de celles-ci.

- 17.11 Il convient de noter cela dit qu'un certain nombre de gouvernements de membres et de membres associés de la Commission, en particulier parmi les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement, se sont inquiétés de l'évolution que subissait la diffusion de l'information, les publications traditionnelles cédant la place aux modes électroniques de diffusion, à savoir Internet. Une forte proportion des utilisateurs dans leurs pays n'étaient pas encore équipés à cette fin. Ils ont donc demandé au secrétariat de veiller à ce qu'il soit tenu compte des besoins des principaux utilisateurs des publications techniques de la CESAP dans ces pays.
- 17.12 Le montant global des ressources demandées pour l'exercice biennal 2000-2001 (56 457 900 dollars) fait apparaître une réduction de 218 000 dollars (0,3 %). Cette réduction représente l'effet combiné des facteurs suivants :
- a) Une réduction (896 100 dollars) des ressources destinées au financement de postes, en raison i) de l'incidence différée de l'abolition de 24 postes au milieu de l'exercice précédent; ii) du reclassement d'un poste de P-4 à P-5, le poste de chef de la Section des services de rédaction ayant été reclassé, et de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste P-4, le titulaire étant chargé de superviser le Groupe des services techniques dans la Section des services électroniques et de s'acquitter des fonctions requises pour appliquer les recommandations du Bureau des services de contrôle interne (A/52/776, par. 69) concernant la création d'un groupe autonome, au sein de la Section, chargé de la sécurité de l'environnement informatique;
  - b) Une augmentation (678 100 dollars au total) du montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes : i) 209 800 dollars pour les autres dépenses de personnel; ii) 178 800 dollars pour les consultants et experts; iii) 4 900 dollars pour les voyages; iv) 70 200 dollars pour les services contractuels; v) 60 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement; vi) 3 800 dollars pour les dépenses de représentation; et vii) 182 300 dollars pour le mobilier et le matériel; par contre, une réduction de 32 500 dollars au titre des fournitures et accessoires est prévue.
- 17.13 Pour 2000-2001, les ressources mises à la disposition de la CESAP se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs .....	1,7	-
B. Direction exécutive et administration .....	4,2	0,2
C. Programme de travail .....	45,7	66,2
D. Appui aux programmes .....	48,4	33,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 17.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Organes directeurs	582,5	824,2	109,2	13,2	933,4	90,9	1 024,3
B. Direction exécutive et administration	3 404,1	2 350,9	23,3	0,9	2 374,2	262,6	2 636,8
C. Programme de travail	28 178,2	26 141,1	(320,9)	(1,2)	25 820,2	2 472,9	28 293,1
D. Appui aux programmes	28 824,7	27 359,7	(29,6)	(0,1)	27 330,1	5 188,3	32 518,4
<b>Total</b>	<b>60 989,5</b>	<b>56 675,9</b>	<b>(218,0)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>56 457,9</b>	<b>8 014,7</b>	<b>64 472,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
	3 185,8	2 754,7	ii) Des activités extrabudgétaires	2 387,7
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	5 605,6	1 564,8	PNUD	–
	3 359,4	2 285,5	FNUAP	2 300,0
	15 563,3	17 893,1	Sources bilatérales et autres sources	16 680,6
<b>Total</b>	<b>27 714,1</b>	<b>24 598,1</b>		<b>21 368,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>88 703,6</b>	<b>81 274,0</b>		<b>85 840,9</b>

Tableau 17.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	52 361,2	48 784,5	(896,1)	(1,8)	47 888,4	6 902,0	54 790,4
Autres dépenses de personnel	587,9	958,9	209,8	21,8	1 168,7	169,3	1 338,0
Consultants et experts	439,2	381,8	178,8	46,8	560,6	81,3	641,9
Voyages	748,6	1 330,1	4,9	0,3	1 335,0	64,8	1 399,8
Services contractuels	432,7	398,2	70,2	17,6	468,4	67,6	536,0
Frais généraux de fonctionnement	4 657,5	3 350,3	60,8	1,8	3 411,1	494,3	3 905,4
Dépenses de représentation	18,2	14,6	3,8	26,0	18,4	2,7	21,1
Fournitures et accessoires	539,8	582,5	(32,5)	(5,5)	550,0	79,6	629,6
Mobilier et matériel	1 204,4	875,0	182,3	20,8	1 057,3	153,1	1 210,4
<b>Total</b>	<b>60 989,5</b>	<b>56 675,9</b>	<b>(218,0)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>56 457,9</b>	<b>8 014,7</b>	<b>64 472,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	4 892,3	2 568,1	Postes	2 782,7
	1 571,0	2 460,3	Autres dépenses de personnel	3 290,8
	4 381,4	6 258,9	Consultants et experts	2 283,3
	1 562,9	1 214,2	Voyages	1 112,6
	3 943,4	1 348,3	Services contractuels	159,7
	938,0	1 097,9	Frais généraux de fonctionnement	452,7
	173,6	537,2	Fournitures et accessoires	345,1
	271,9	33,0	Mobilier et matériel	9,0
	–	–	Subventions et contributions	361,7
	9 979,6	9 080,2	Dépenses diverses	10 570,7
<b>Total</b>	<b>27 714,1</b>	<b>24 598,1</b>		<b>21 368,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>88 703,6</b>	<b>81 274,0</b>		<b>85 840,9</b>

Tableau 17.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	11	11	–	–	–	–	11	11
P-5	28	29	–	–	14	4	42	33
P-4/3	101	101	–	–	13	4	114	105
P-2/1	29	29	–	–	–	–	29	29
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>172</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>198</b>	<b>180</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	296	296	–	–	43	43	339	339
Service mobile	1	–	–	–	–	–	1	–
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>296</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>340</b>	<b>339</b>
<b>Total général</b>	<b>468</b>	<b>468</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>70</b>	<b>51</b>	<b>538</b>	<b>519</b>

## A. Organes directeurs

Tableau 17.4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	226,7	265,8	50,0	18,8	315,8	45,7	361,5
Consultants et experts	62,7	13,9	58,4	420,1	72,3	10,4	82,7
Voyages	206,1	475,7	(16,8)	(3,5)	458,9	22,3	481,2
Services contractuels	31,8	41,9	13,8	32,9	55,7	8,0	63,7
Frais généraux de fonctionnement	26,8	8,3	–	–	8,3	1,2	9,5
Dépenses de représentation	8,6	4,3	3,8	88,3	8,1	1,2	9,3
Fournitures et accessoires	19,8	14,3	–	–	14,3	2,1	16,4
<b>Total</b>	<b>582,5</b>	<b>824,2</b>	<b>109,2</b>	<b>13,2</b>	<b>933,4</b>	<b>90,9</b>	<b>1 024,3</b>

17.14 La Commission, qui compte 51 pays et territoires membres et neuf pays et territoires membres associés, assure la direction d'ensemble des travaux du secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session annuelle de six jours ouvrables au maximum, constituée d'un segment hauts responsables suivi d'un segment ministériel. L'appareil intergouvernemental subsidiaire de la Commission comprend trois comités thématiques (Comité de la coopération économique régionale, Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles et Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine); deux autres comités (Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel et Comité de statistique) et deux organes spéciaux (Organe spécial des pays les moins

avancés et des pays en développement sans littoral et Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique). Sous réserve de l'approbation de la Commission, des conférences ministérielles ad hoc et des réunions intergouvernementales ad hoc pourront également être organisées au cours de l'exercice biennal. En plus des organes subsidiaires de la Commission, un Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission se réunit une fois par mois pour conseiller et assister le Secrétaire exécutif dans l'exercice de ses fonctions et assurer la liaison entre la Commission et le secrétariat. Les réunions de la Commission, de ses comités et des organes spéciaux se tiennent normalement au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Autres dépenses de personnel*

- 17.15 Un crédit de 315 800 dollars, reflétant une augmentation de 50 000 dollars, est demandé au titre du personnel temporaire pour les réunions, et servira à couvrir le coût des services d'interprétation et de traduction qui doivent être assurés à l'occasion des sessions annuelles de la Commission ainsi que des réunions des comités des organes intergouvernementaux, des organes spéciaux, et des conférences ministérielles ad hoc.

##### *Consultants et experts*

- 17.16 Un montant de 72 300 dollars, reflétant une augmentation de 58 400 dollars, est demandé à cette rubrique; il se répartit comme suit : a) 13 900 dollars (montant inchangé) pour couvrir le coût des services spécialisés nécessaires à l'établissement d'études thématiques spéciales; et b) 58 400 dollars pour permettre la convocation d'un groupe de discussion dans le cadre du segment ministériel de la session annuelle de la Commission.

##### *Voyages*

- 17.17 Un montant de 458 900 dollars, reflétant une diminution de 16 800 dollars, est demandé au titre des frais de voyage du personnel des services de conférence détaché du Siège ou de Genève à l'occasion des sessions de la Commission et d'autres réunions organisées sous les auspices de la CESAP.

##### *Services contractuels*

- 17.18 Un montant de 55 700 dollars, reflétant une augmentation de 13 800 dollars, est demandé pour couvrir le coût de services d'édition nécessaires pendant les périodes de pointe, en particulier pour la documentation de présession de la Commission, pour l'ensemble de la documentation du Comité de la coopération économique régionale et pour la publication annuelle de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, et pour couvrir les frais d'impression des études thématiques spéciales demandées par la Commission.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 17.19 Un montant de 8 300 dollars (inchangé) est demandé pour couvrir le coût de services divers associés aux sessions annuelles de la Commission.

##### *Dépenses de représentation*

- 17.20 Un montant de 8 100 dollars est demandé pour couvrir les dépenses de représentation que l'Organisation est appelée à engager à l'occasion de réceptions officielles organisées à l'intention des délégations et des participants aux sessions annuelles de la Commission, montant qui fait apparaître une augmentation de 3 800 dollars, correspondant aux dépenses de représentation liées aux réunions des organes subsidiaires.

##### *Fournitures et accessoires*

- 17.21 Un montant de 14 300 dollars (inchangé) est demandé au titre des fournitures et accessoires nécessaires pour les sessions de la Commission et autres réunions.



## B. Direction exécutive et administration

Tableau 17.5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 271,3	2 142,3	–	–	2 142,3	249,6	2 391,9
Consultants et experts	0,2	–	–	–	–	–	–
Voyages	121,5	190,4	23,3	12,2	213,7	10,4	224,1
Services contractuels	9,7	13,3	–	–	13,3	1,9	15,2
Fournitures et accessoires	1,4	4,9	–	–	4,9	0,7	5,6
<b>Total</b>	<b>3 404,1</b>	<b>2 350,9</b>	<b>23,3</b>	<b>0,9</b>	<b>2 374,2</b>	<b>262,6</b>	<b>2 636,8</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	60,4	53,7	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	45,7
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels :	–
	–	–	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>60,4</b>	<b>53,7</b>		<b>45,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 464,5</b>	<b>2 404,6</b>		<b>2 682,5</b>

Tableau 17.6

**Postes nécessaires**
*Programme : Direction exécutive et administration*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	10	10	–	–	1	1	11	11
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

- 17.22 Le Bureau du Secrétaire exécutif assure la direction, la supervision et l'administration d'ensemble du secrétariat et fournit des services fonctionnels et des services d'appui à la Commission et à ses organes subsidiaires. Il favorise le développement économique et social et encourage la coopération régionale entre ses membres et membres associés dans le cadre de l'exécution de son mandat et de son programme de travail approuvé.
- 17.23 Afin d'harmoniser la présentation du budget des commissions régionales, le programme de travail et les ressources correspondant aux Services d'information des Nations Unies ont été transférés de l'appui aux programmes à la direction exécutive et à l'administration. Les Services d'information non seulement assurent les services d'information de la CESAP mais ont également été désignés, pour le compte du Département de l'information, comme centre d'information des Nations Unies pour les pays suivants : Cambodge, Hong Kong, Chine, Malaisie, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam. Les Services d'information couvrent l'ensemble des activités de la Commission ainsi que les réunions et manifestations des Nations Unies tenues au siège de la Commission, afin de présenter une image cohérente de l'Organisation des Nations Unies et de sensibiliser le public à l'action économique et sociale de l'ONU dans la région. Les Services d'information diffusent en outre, localement et sur le plan régional, les matériaux d'information produits par le Département de l'information.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 17.24 Le montant de 2 142 300 dollars permettrait le maintien des 17 postes permanents figurant au tableau 17.6.

*Voyages*

- 17.25 Le crédit demandé de 213 700 dollars, qui représente une augmentation de 23 300 dollars, se répartit comme suit : a) 198 800 dollars au titre des frais de voyage du Secrétaire exécutif et de ses proches collaborateurs qui doivent assister à des réunions dans la région et en dehors de la région, tenir des consultations avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, assurer la coordination avec d'autres entités des Nations Unies et représenter le Secrétaire général, selon qu'il convient; et b) 14 900 dollars pour permettre au personnel du SINU de remplir au nom du Département de l'information certaines fonctions pour sept pays et zones, accomplir dans la région sa tâche pour la CESAP, effectuer tous les deux

ans une visite au Siège de l'ONU pour y tenir des consultations ou assister à des séances d'information au Département de l'information et représenter le SINU/CESAP à des conférences internationales ou à des manifestations des Nations Unies organisées au Siège de l'ONU par le Secrétariat. L'augmentation tient à l'effet net d'un accroissement de 24 800 dollars des ressources nécessaires au titre des frais de voyage liés aux activités de coordination, concernant notamment le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC) et la coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC) et d'une réduction de 1 500 dollars du budget voyages du SINU.

#### Services contractuels

- 17.26 Un montant de 13 300 dollars (inchangé) est prévu pour les activités suivantes : a) établissement d'une mise à jour de *Profile of ESCAP* et production du bulletin trimestriel interinstitutions *United Nations Asia-Pacific News* et de *UN Focus*, ainsi que de dossiers de presse et de brochures; et b) concours de spécialistes de la production photographique et audiovisuelle et du montage et de la préparation de matériel d'exposition.

#### Fournitures et accessoires

- 17.27 Un montant de 4 900 dollars (inchangé) est demandé pour l'achat de pellicules photographiques, de fournitures destinées à des manifestations spéciales et autres fournitures nécessaires à la distribution de documents d'information.

## C. Programme de travail

Tableau 17.7

### Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Sous-programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
1. Coopération économique régionale	5 591,1	5 412,8	(626,3)	(11,5)	4 786,5	505,1	5 291,6
2. Recherche développementale et analyse des politiques de développement	3 448,3	3 672,2	200,0	5,4	3 872,2	364,8	4 237,0
3. Développement social	2 731,7	2 746,0	428,1	15,5	3 174,1	271,9	3 446,0
4. Population et développement rural et urbain	3 835,8	3 373,3	(284,4)	(8,4)	3 088,9	285,5	3 374,4
5. Environnement et gestion des ressources naturelles	6 459,8	5 185,6	(262,4)	(5,0)	4 923,2	434,6	5 357,8
6. Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures	3 675,3	3 543,8	98,2	2,7	3 642,0	310,8	3 952,8
7. Statistiques	2 436,2	2 207,4	125,9	5,7	2 333,3	300,2	2 633,5
<b>Total</b>	<b>28 178,2</b>	<b>26 141,1</b>	<b>(320,9)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>25 820,2</b>	<b>2 472,9</b>	<b>28 293,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	5 605,6	1 564,8	PNUD	–
	3 244,7	2 385,5	FNUAP	2 300,0
	–	–	UNIFEM	–
	16 987,1	14 095,8	Sources bilatérales et autres sources	11 840,9
<b>Total</b>	<b>25 837,4</b>	<b>18 046,1</b>		<b>14 140,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>54 015,6</b>	<b>44 187,2</b>		<b>42 434,0</b>

Tableau 17.8

**Postes nécessaires**
*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	8	8	–	–	–	–	8	8
P-5	20	20	–	–	13	4	33	24
P-4/3	61	62	–	–	11	3	72	65
P-2/1	20	21	–	–	–	–	20	21
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>111</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>133</b>	<b>118</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	83	83	–	–	27	28	110	111
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>110</b>	<b>111</b>
<b>Total général</b>	<b>192</b>	<b>194</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>243</b>	<b>229</b>

## 17.28 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Coopération économique régionale .....	18,5	20,3
2. Recherche développementale et analyse des politiques de développement .....	15,0	6,8
3. Développement social .....	12,3	11,7
4. Population et développement rural et urbain .....	12,0	27,6
5. Environnement et gestion des ressources naturelles .....	19,1	14,4
6. Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures .....	14,1	13,1
7. Statistiques .....	9,0	6,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Sous-programme 1 Coopération économique régionale

Tableau 17.9

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	5 444,4	5 109,5	(582,7)	(11,4)	4 526,8	475,9	5 002,7
Consultants et experts	66,8	144,6	3,4	2,3	148,0	21,4	169,4
Voyages	72,2	143,4	(57,6)	(40,1)	85,8	4,1	89,9
Services contractuels	7,7	15,3	10,6	69,2	25,9	3,7	29,6
<b>Total</b>	<b>5 591,1</b>	<b>5 412,8</b>	<b>(626,3)</b>	<b>(11,5)</b>	<b>4 786,5</b>	<b>505,1</b>	<b>5 291,6</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	366,5	214,7	PNUD	–
	4 552,6	2 873,0	Sources bilatérales et autres sources	2 864,0
<b>Total</b>	<b>4 919,1</b>	<b>3 087,7</b>		<b>2 864,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>10 510,2</b>	<b>8 500,5</b>		<b>8 155,6</b>

Tableau 17.10

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division du commerce et de l'industrie*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	6	–	10	4
P-4/3	14	11	–	–	1	–	15	11
P-2/1	3	4	–	–	–	–	3	4
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>29</b>	<b>20</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	20	18	–	–	5	5	25	23
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>23</b>
<b>Total général</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>54</b>	<b>43</b>

17.29 Ce sous-programme regroupe les activités exécutées en 1998-1999 au titre du sous-programme 1, Coopération économique régionale : commerce et investissements, et du sous-programme 3, Coopération économique régionale : industrie et technologie. Il est exécuté par la Division du commerce et de l'industrie.

17.30 Ce sous-programme a pour objet de renforcer la coopération économique régionale et sous-régionale afin de favoriser l'établissement de liens entre le commerce, les investissements et la technologie et d'accélérer le développement industriel. Pour l'exercice biennal 2000-2001, les objectifs du sous-programme sont les suivants : a) renforcer les capacités nationales des pays en développement pour leur permettre de relever les défis et de tirer parti des possibilités découlant de la conjoncture mondiale aux fins de l'élargissement des courants commerciaux, investissements et technologiques et du développement industriel; b) aider les pays en développement à accélérer leur développement industriel et technologique et à promouvoir leurs exportations, eu égard en particulier aux besoins des pays les moins avancés, des pays enclavés, des pays insulaires en développement et des économies en transition; c) renforcer la coopération régionale en matière d'efficacité commerciale et de commerce électronique et faciliter l'accès à la technologie de l'information; et d) renforcer les courants commerciaux, investissements et technologiques intrarégionaux et entre sous-régions, notamment en développant les réseaux de services d'appui institutionnel, y compris les services d'information régionaux.

- 17.31 Le sous-programme sera exécuté par un dosage concerté d'activités de recherche et d'activités opérationnelles. Des analyses directives concernant les nouveaux enjeux et les nouvelles possibilités serviront de base pour organiser le dialogue et la coopération à l'échelon régional. La capacité des gouvernements de réagir efficacement sera renforcée au moyen d'activités d'assistance technique favorisant l'échange de données d'expérience et la mise en valeur des ressources humaines. Les incidences de la mondialisation et de la libéralisation sur les courants commerciaux, investissements et technologiques intrarégionaux, ainsi que sur le développement industriel seront analysées, une attention particulière étant accordée aux groupes de pays plus vulnérables et aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays insulaires en développement ainsi qu'à ceux des pays à économie en transition. On définira les besoins en matière de renforcement des capacités des institutions nationales dans le cadre du développement économique régional en évolution et des activités seront menées pour renforcer les capacités, notamment par la réforme des institutions et la formule du réseau.
- 17.32 Le financement bilatéral a permis de compléter et donc de renforcer les effets des activités du sous-programme financé par le budget ordinaire, en particulier grâce à l'assistance technique. La coopération au niveau régional avec les autres organes, institutions spécialisées et commissions régionales des Nations Unies se poursuivra par la planification et l'exécution en commun de projets financés par des ressources extrabudgétaires. Par ailleurs, la CESAP participera aux activités d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

### Réalisations escomptées

- 17.33 Réalisations prévues au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) Sensibilisation des décideurs des pays en développement aux enjeux nouveaux et aux possibilités nouvelles et aide à la définition des éléments positifs d'intérêt commun en vue des futures négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'aux questions nouvelles qui se posent en matière de développement industriel et technologique;
  - b) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines ainsi que de la coopération pour la promotion du développement industriel, le transfert de technologie et la diversification des exportations d'importance stratégique pour les pays les moins avancés, les pays enclavés et les pays insulaires du Pacifique ainsi que les pays à économie en transition;
  - c) Prise de conscience de l'importance des marchés des capitaux pour la privatisation et la promotion de l'investissement étranger et des mesures propres à favoriser les investissements, et amélioration de la capacité des commissions d'investissement de faciliter l'investissement étranger direct;
  - d) Renforcement de la coopération institutionnalisée en matière de commerce, d'industrie et de technologie grâce à des réseaux d'information, de recherche et de formation.

### Produits

- 17.34 Produits prévus au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Service fonctionnel des réunions. Douze séances plénières de la Commission et 4 séances de comité; 6 séances plénières du Comité de la coopération économique régionale et 12 séances plénières de son groupe directeur; 12 séances plénières du Comité permanent de l'Accord de Bangkok; réunion d'un groupe chargé du thème particulier de la cinquante-sixième session de la Commission;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
      - a. Rapport annuel sur les questions liées au commerce et à l'industrie; rapport du Comité de la coopération économique régionale; rapport biennal du Groupe directeur du Comité;

- rapport sur le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI<sup>e</sup> siècle : perspectives de l'Asie et du Pacifique concernant l'intégration des pays en développement et des pays à économie en transition dans le système commercial international sur une base juste et équitable (à paraître également sous forme de résumé);
- b. Comité pour la coopération économique régionale. Un rapport sur les questions liées au commerce et aux investissements et un rapport sur les questions liées à l'industrie et à la technologie;
  - c. Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale. Rapports annuels sur les questions liées au commerce et aux investissements et à l'industrie et à la technologie;
  - d. Comité permanent de l'Accord de Bangkok. Rapport annuel;
- iii) Autres services. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : questions liées aux futures négociations commerciales multilatérales présentant un intérêt commun pour les pays en développement; régime des taux de change et résultats commerciaux; intégration des activités industrielles aux niveaux régional et mondial : perspectives et enjeux dans une ère de mondialisation et de libéralisation; promotion de nouveaux modes de financement du transfert, du développement et de l'application des écotechnologies; questions nouvelles touchant la facilitation du commerce et le commerce électronique;
- b) *Autres activités de fonds (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. *Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific* (annuelle); *Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific* (annuelle); *Directory of Trade and Investment-related Organizations of Developing Countries in Asia and the Pacific* (bisannuelle, 10<sup>e</sup> éd.); et 24 numéros du *TISNET Trade and Investment Information Bulletin*;
  - ii) Publications isolées. Incidences de la mondialisation des activités économiques sur la diversification et la restructuration industrielles et le développement technologique dans les économies de l'Asie et du Pacifique : perspectives et enjeux au XXI<sup>e</sup> siècle; étude sur les évaluations comparatives des politiques et mesures visant à promouvoir les complémentarités industrielles et l'investissement dans certains secteurs manufacturiers de certaines économies de l'Asie et du Pacifique; étude sur l'évaluation comparative du développement du secteur privé et de la privatisation dans les pays les moins avancés et les économies en transition et sur les possibilités d'action correspondantes; développement et promotion des petites et moyennes entreprises, agro-industrielles notamment; étude sur les nouvelles modalités de transfert, de financement et de gestion des écotechnologies; étude sur le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises industrielles par les applications des technologies nouvelles; étude sur la promotion de nouveaux modes de transfert de technologie et de partenariats technologiques dans le contexte des aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle et des mesures d'investissement liées au commerce (ADPIC et MIC); trois études sur les incidences du nouveau programme de travail dans le domaine du commerce pour les pays en développement; deux guides des conditions applicables en matière commerciale et investissementale; initiatives de la CESAP en matière de commerce électronique; régimes des taux de change et résultats commerciaux; moyens de faire face aux chocs extérieurs et aux discontinuités en matière de commerce et d'investissement : le rôle des arrangements de coopération régionaux;
  - iii) Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs. Documents de formation à l'intention du personnel s'occupant du transfert de certaines écotechnologies et de leurs applications; monographies, projets pilotes, directives et recommandations en vue de l'adoption de mesures et de normes relatives à la facilitation du commerce, des pratiques les plus performantes et de stratégies entrepreneuriales en matière de commerce électronique dans l'optique d'opérations de commerce international plus efficaces; supports et modules de formation, et information sur



les mesures de facilitation du commerce et le commerce électronique, sur support papier et sous forme électronique (Internet notamment), aux fins de la mise en valeur des ressources humaines et du partage de l'information et de données d'expérience à l'échelle mondiale; manuel sur l'utilisation des marchés de capitaux aux fins de l'accélération de la privatisation, et sur les mesures de promotion des investissements; fourniture d'informations techniques à la demande des secteurs public et privé et d'organisations non gouvernementales, et diffusion d'informations;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Organisation annuelle et service du Sous-Comité du commerce et de l'industrie du Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique; collaboration et coopération, selon qu'il conviendra, avec des organisations intergouvernementales, dont l'OMC, le Forum économique mondial, la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP), la Conférence sur la coopération économique dans le Pacifique, l'Union asiatique de compensation (UAC), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Société asiatique de réassurance (SAR), l'ASEAN, l'Organisation de coopération économique (OCE), le Forum du Pacifique Sud, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et la Communauté du Pacifique, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales; collaboration avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies, dont la FAO, le CIT, le PNUD et l'ONUDI; collaboration avec les commissions régionales dans les domaines du commerce, des investissements, de l'industrie et de la technologie pour l'établissement de liens interrégionaux et la promotion d'échanges d'informations et la coopération; appui technique et fonctionnel aux organisations régionales et internationales de facilitation du commerce et du commerce électronique, telles que le Centre pour la facilitation des procédures et pratiques en matière d'administration du commerce et des transports (CEFACT) et le Conseil asiatique pour la facilitation des procédures et pratiques en matière d'administration, de commerce et de transport; appui technique et fonctionnel au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT); appui technique, fonctionnel et gestionnel au Réseau régional de la machine agricole (RRMA); appui technique et fonctionnel au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC) et à la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs fournis à la demande de gouvernements. Deux missions consultatives sur les mesures de promotion de l'investissement industriel, ainsi que sur l'appui institutionnel en faveur de la diversification industrielle et de la promotion des complémentarités; une mission consultative dans chacun des domaines suivants : promotion des liaisons agro-industrielles et développement des petites et moyennes entreprises industrielles, renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une meilleure application des technologies nouvelles et des écotecnologies, création d'un climat propice aux transferts de technologie liés à des investissements vers les économies en transition et les pays les moins avancés;
  - ii) Formation de groupe. Trois ateliers de formation sur les questions liées à l'OMC, dont l'adhésion de nouveaux membres; un séminaire régional sur les mesures de promotion de l'investissement; deux séminaires régionaux sur la formation d'instructeurs à la préparation et à la gestion de projets industriels dans les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement du Pacifique et les pays à économie en transition; un séminaire dans chacun des domaines suivants : renforcement des capacités en matière de politique commerciale à l'intention des pays d'Asie centrale, rôle des arrangements de coopération régionaux face aux chocs extérieurs et aux discontinuités dans le commerce et les investissements, renforcement des capacités institutionnelles nécessaires au développement commercial du secteur des produits de base, renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises industrielles par les applications des technologies nouvelles, renforcement des capacités et mise en réseau des établissements de formation commerciale, et accès aux informations commerciales et investissements à l'intention des économies en transition; quatre ateliers-séminaires nationaux sur les stratégies de promotion

des exportations et des investissements étrangers directs en Indochine et quatre réunions du Groupe consultatif du secteur privé et du Réseau de chambres de commerce et d'industries de la sous-région bassin du Mékong dans le cadre du Forum pour le développement global de l'Indochine; promotion annuelle du commerce intrarégional par l'organisation de foires commerciales et de séminaires; un forum de l'investissement dans certains pays de la région de la CESAP; ateliers annuels sur la promotion du matériel agrotechnique en vue de l'établissement de liaisons agro-industrielles dans les économies défavorisées; un atelier sur le renforcement du partenariat pouvoirs publics-secteur privé-organisations non gouvernementales aux fins d'une plus large utilisation des écotechnologies; formation annuelle du personnel chargé du transfert de certaines écotechnologies et de leurs applications; formation aux systèmes de gestion de la normalisation, de la métrologie et du contrôle de la qualité (NMCQ) en vue d'améliorer la compétitivité industrielle; ateliers-séminaires annuels sur le renforcement des capacités nécessaires à l'adoption de mesures propres à faciliter le commerce; un atelier sur la mise en réseau dans le contexte de la recherche en matière commerciale à l'intention des économies en transition;

- iii) Projets opérationnels (aux niveaux national, sous-régional et régional). Quatre projets sur le renforcement des capacités des entreprises dans certains pays parmi les moins avancés et dans les pays à économie en transition en vue d'améliorer la compétitivité de leurs exportations, y compris séminaires, ateliers et services consultatifs.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.35 Les ressources prévues (4 526 800 dollars, représentant une diminution de 582 700 dollars) permettront de financer les postes indiqués au tableau 17.10. Les effectifs indiqués et les ressources correspondantes tiennent compte : a) du redéploiement d'un poste P-2 du sous-programme 5 à ce sous-programme et du redéploiement d'un poste P-3 de ce sous-programme à chacun des sous-programmes 2, 3 et 6, du redéploiement d'un poste d'agent local au sous-programme 2 afin de renforcer le service d'appui au Centre des opérations de la CESAP dans le Pacifique, situé à Port Vila (Vanuatu), et d'un autre poste d'agent local au sous-programme 3, pour renforcer le service d'appui du Bureau du Chef de la Division du développement social; b) de l'effet-report de la suppression de deux postes au milieu de l'exercice biennal 1998-1999.

##### *Consultants et experts*

- 17.36 Les ressources prévues (148 000 dollars, représentant une augmentation de 3 400 dollars) se décomposent comme suit : a) 72 300 dollars, traduisant une diminution de 22 300 dollars, pour des services de consultants spécialisés dont le secrétariat ne dispose pas i) aux fins de l'exécution d'études sur les questions suivantes : incidences de la mondialisation des activités économiques sur la diversification et la restructuration industrielles et sur le développement technologique dans les pays d'Asie et du Pacifique, perspectives de promotion des complémentarités et de l'investissement dans certains secteurs manufacturiers, évaluations comparatives des moyens de privatisation et des enseignements à tirer pour les pays à économie en transition, nouvelles modalités de transfert de financement et gestion d'écotechnologies, renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises par l'application de technologies nouvelles; renforcement des capacités permettant de prendre en compte les incidences des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) pour la promotion du transfert et de la mise au point de technologies; ii) de l'établissement de documents destinés à la formation du personnel chargé du transfert de certaines écotechnologies et de leurs applications; et iii) de l'établissement de documents de base sur des thèmes précis afin d'aider à la rédaction de rapports du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale; des questions liées au Comité permanent de l'Accord de Bangkok dans le cadre de la troisième série de négociations; les régimes de taux de change et les résultats commerciaux; les questions nouvelles liées à la facilitation du commerce et au commerce électronique; le futur programme de travail de l'OMC et les incidences pour les pays en développement; et

b) 75 700 dollars, représentant une augmentation de 25 700 dollars, au titre de cinq réunions de groupes d'experts sur l'intégration des activités industrielles aux niveaux régional et mondial : perspectives et enjeux dans une ère de mondialisation et de libéralisation, promotion de nouveaux modes de financement pour le transfert, la mise au point et l'utilisation des écotecnologies, questions d'intérêt commun pour les pays en développement relatives aux futures négociations commerciales multilatérales, régimes de taux de change et performance commerciale et questions nouvelles touchant la facilitation du commerce et le commerce électronique.

*Voyages*

- 17.37 Les ressources prévues (85 800 dollars, représentant une réduction de 57 600 dollars tenant compte des structures de dépenses et du redéploiement du personnel) se répartissent comme suit : a) 40 400 dollars, soit une réduction de 6 200 dollars, au titre de la participation à la session biennale de la Commission de la science et de la technique au service du développement et à des réunions relatives au commerce, aux investissements, à l'industrie et à la technologie organisées par des organisations intergouvernementales et internationales, des organes des Nations Unies, des institutions spécialisées et des commissions régionales, ainsi que de la participation technique au Groupe de travail du projet, relevant du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), relatif à la restructuration des industries manufacturières visant à créer des entreprises concurrentielles sur le plan international; b) 45 400 dollars, représentant une réduction de 51 400 dollars, pour les voyages effectués aux fins suivantes : i) consultations entre les chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et la CESAP ainsi qu'avec des gouvernements au sujet de questions liées au programme de travail, comme la collecte de données et d'informations sur les répercussions de la mondialisation et de la libéralisation sur le développement industriel et technologique des pays les moins avancés et des pays insulaires en développement ainsi que des pays à économie en transition; politiques et mesures visant à promouvoir les complémentarités industrielles et l'investissement dans certains secteurs manufacturiers de certaines économies de l'Asie et du Pacifique; modalités nouvelles de financement et de gestion du transfert d'écotecnologies; formes nouvelles de transfert de technologie et de partenariat; ii) fourniture de services consultatifs concernant la promotion de liens agro-industriels et le développement de petites et moyennes entreprises industrielles, ainsi que la création d'un climat propice au transfert de technologies liées à l'investissement; et iii) fourniture d'un appui technique aux organes et programmes sous-régionaux tels que le PSEPAC et la BIMST-EC.

*Services contractuels*

- 17.38 Un montant total de 25 900 dollars, représentant une augmentation de 10 600 dollars, est demandé pour financer l'impression des publications intitulées *Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific*, *The Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific*, la 10e édition du *Directory of Trade and Investment-related Organizations of Developing Countries in Asia and the Pacific*, ainsi que d'études sur les incidences des questions commerciales émergentes intéressant les pays en développement et sur les taux de change et les résultats commerciaux.

## Sous-programme 2

### Recherche et analyse des politiques en matière de développement

Tableau 17.11

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 244,1	3 430,2	144,9	4,2	3 575,1	337,0	3 912,1
Autres dépenses de personnel	–	26,4	(26,4)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	85,1	50,8	24,9	49,0	75,7	11,1	86,8
Voyages	69,3	123,1	36,1	29,3	159,2	7,7	166,9
Services contractuels	49,8	41,7	20,5	49,1	62,2	9,0	71,2
<b>Total</b>	<b>3 448,3</b>	<b>3 672,2</b>	<b>200,0</b>	<b>5,4</b>	<b>3 872,2</b>	<b>364,8</b>	<b>4 237,0</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels :	–
	203,5	–	PNUD	–
	1 635,4	1 570,0	Ressources bilatérales et autres	968,1
<b>Total</b>	<b>1 838,9</b>	<b>1 570,0</b>		<b>968,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 287,2</b>	<b>5 242,2</b>		<b>5 205,1</b>

Tableau 17.12

**Postes nécessaires**

*Unités administratives : Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques de développement et Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	7	8	–	–	1	–	8	8
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	10	12	–	–	2	2	12	14
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>30</b>

- 17.39 Le sous-programme 2 couvre les travaux menés en 1998-1999 au titre du sous-programme 2 (Coopération économique régionale : recherche et analyse des politiques) et du sous-programme 10 (Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement). Il est exécuté par la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques de développement et par le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.
- 17.40 Le sous-programme a pour principaux objectifs de permettre de se faire une idée plus exacte de l'état du développement économique et social dans la région, de mettre en évidence les problèmes nouveaux et de dégager les tendances, d'appeler l'attention des décideurs sur les questions prioritaires et de préconiser des politiques tendant à promouvoir la coopération nationale à l'appui du développement économique et social de la région de l'Asie et du Pacifique sur la base des expériences communes et de la complémentarité croissante des économies de la région. Outre les activités qui lui sont propres, le sous-programme vise à suivre et à coordonner à l'échelle de la CESAP les activités intéressant les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement. Les activités inscrites au sous-programme consistent essentiellement : a) à suivre et analyser l'évolution récente des résultats macroéconomiques et des politiques connexes et leurs répercussions sur le développement, compte tenu en particulier de la crise survenue en Asie au milieu de 1997; b) à renforcer et améliorer la coordination entre les institutions où sont prises les décisions, en particulier celles qui traitent des politiques monétaires, budgétaires et financières et celles qui sont responsables des stratégies globales de développement; et c) à renforcer les ressources humaines des institutions responsables de la gestion macroéconomique.
- 17.41 Les activités du sous-programme porteront également en priorité sur des questions intéressant les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement de la région du Pacifique, ainsi que les pays à économie en transition. On veillera en particulier à soutenir les efforts de ces pays s'agissant de la réforme économique, de l'utilisation efficace des ressources et de leur mobilisation, à mieux appréhender les questions relatives à la mondialisation, y compris les incidences sur le commerce et l'investissement, et les problèmes du service de la dette, et à mieux apprécier les questions qui se posent dans le secteur social et en matière de développement durable.
- 17.42 La réalisation des objectifs du sous-programme passera principalement par l'assistance technique (services consultatifs, réunions d'experts, ateliers et stages de formation), le but essentiel étant de mettre en valeur les ressources humaines, en particulier dans la fonction publique, de promouvoir la coopération entre les

secteurs public et privé s'agissant de définir, formuler, exécuter, suivre et évaluer les politiques dans les domaines retenus, et de faciliter la mise en commun des données d'expérience et des informations entre les pays. Dans le cas des pays les moins avancés, ces questions seront également abordées dans le cadre de l'examen final du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

- 17.43 Les produits et services financés à l'aide de fonds extrabudgétaires faciliteront la mise en commun des données d'expérience et des informations entre les pays participants, ainsi que l'assistance fournie aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral, aux pays insulaires en développement et aux pays à économie en transition. Le programme d'assistance technique inscrit à ce sous-programme consistera à fournir des conseils consultatifs, à organiser des ateliers et à diriger des stages de formation, essentiellement dans le but de développer les ressources humaines dans les pays en développement de la région de la CESAP, en particulier les compétences des spécialistes nationaux de la définition, de la formulation, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation des politiques dans des domaines comme la gestion du secteur financier, le développement durable, les conséquences sociales de la crise économique et la dépaupérisation.

### Réalisations escomptées

- 17.44 D'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001, on espère avoir mis les pays mieux à même de faire face aux nouveaux problèmes économiques et sociaux résultant de la mondialisation et de la libéralisation dans la région de la CESAP, y compris les problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires du Pacifique de la région de la CESAP, renforcé la coordination entre les institutions nationales dans lesquelles se prennent les décisions et renforcé la coopération régionale.

### Produits

- 17.45 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Douze séances plénières et quatre séances en comité de la Commission; 4 réunions officieuses sur les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement du Pacifique et les pays à économie en transition; 6 séances plénières du Comité de la coopération économique régionale; 6 séances plénières du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles; 12 séances plénières du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine; 4 séances plénières de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique; 4 séances plénières de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral; et réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration publique de l'ONU;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
      - a. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Rapport régional sur le bilan final de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
      - b. Commission du développement durable. Rapport sur le suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
      - c. Commission. Rapports annuels sur la situation économique et les questions de politique générale actuelles, rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique, et rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral;
      - d. Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique. Trois rapports sur les questions relatives aux pays insulaires en développement du Pacifique;

- e. Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Trois rapports sur les questions relatives aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral.
- iii) Autres services. Deux réunions du groupe spécial d'experts sur les questions et politiques de développement.
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications périodiques. *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (publication annuelle); *Asia-Pacific Development Journal* (publication semestrielle); et *Development Papers* (publication annuelle);
  - ii) Publications isolées. Analyse des mesures prises face aux répercussions sociales de la crise économique; questions de politique générale en rapport avec l'interdépendance des questions de développement et des questions d'environnement, dans le cadre de la promotion du développement durable; mondialisation, libéralisation et instabilité : questions de politique générale se posant au secteur financier; gestion économique et renforcement des capacités institutionnelles dans les pays les moins avancés et dans les pays insulaires du Pacifique; bilan final de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
  - iii) Productions électroniques, audio et vidéo. Mise à jour trimestrielle de la page d'accueil de la CESAP sur la recherche et l'analyse des politiques en matière de développement (World Wide Web); conférence virtuelle de la CESAP sur la prise en compte des questions écologiques dans les processus de décision économique (activité annuelle);
  - iv) Manifestations spéciales. Lancement annuel de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Collaboration et liaison avec le FMI, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement sur les questions et politiques relatives au développement, y compris concernant les pays à économie en transition; avec les comités interinstitutions et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la région s'occupant des questions, stratégies et politiques relatives au développement; avec les organismes intergouvernementaux, y compris le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission du développement durable et la Commission du Mékong, sur les questions relatives à la prise en compte des questions écologiques dans les décisions économiques; avec des organisations intergouvernementales, dont la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, l'OIT, le PNUD, UNIFEM et l'UNESCO, sur les questions, stratégies et politiques relatives aux problèmes sociaux et à la pauvreté; avec le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud concernant le suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; avec le secrétariat du Forum et le secrétariat de la Communauté du Pacifique sur les questions touchant aux pays insulaires en développement du Pacifique; et avec la Banque mondiale, le FMI et la Banque asiatique de développement sur les questions concernant les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Missions consultatives dans les domaines suivants : politique macroéconomique et réforme économique dans les pays à économie en transition; mesures de politique générale visant à remédier aux conséquences sociales de la crise économique; renforcement des institutions aux fins de la prise en compte des aspects écologiques dans les décisions économiques; politique macroéconomique et renforcement connexe des institutions dans les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement du Pacifique; et promotion du développement durable dans les petits États insulaires en développement;

- ii) Formation de groupe. Deux ateliers nationaux, l'un sur la gestion du secteur financier, l'autre sur les stratégies de conception, d'exécution et d'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté; un séminaire régional sur le développement durable dans les pays à économie en transition – de la stabilisation à la croissance, et un autre sur les mesures de politique générale destinées à remédier aux conséquences sociales de la crise économique et les enseignements à tirer pour l'avenir; quatre ateliers sous-régionaux sur la prise en compte des questions écologiques dans les décisions économiques; une réunion d'experts et un séminaire de haut niveau sur le bilan final de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; un atelier sur la gestion économique et le développement des capacités institutionnelles dans les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement du Pacifique.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 17.46 Le montant prévu (3 575 100 dollars), en augmentation de 144 900 dollars, permettra de financer les postes indiqués au tableau 17.12. L'augmentation des ressources est le résultat net : a) du redéploiement en faveur du sous-programme 2 d'un poste P-3 et d'un poste d'agent local préalablement affectés au sous-programme 1 et d'un poste d'agent local préalablement affecté au sous-programme 7; et b) des effets différés de la suppression de trois postes au milieu de l'exercice biennal 1998-1999. Le redéploiement des postes permettra de renforcer les moyens disponibles au titre du sous-programme pour réaliser les études et rapports sur les stratégies et les politiques de développement économique et social et pour formuler et conduire des travaux de recherche et réaliser des projets d'assistance technique, en particulier dans le domaine du développement durable. Le redéploiement de postes d'agent local permettra de renforcer les services d'appui de la Section des pays les moins avancés et du Centre des activités opérationnelles de la CESAP, à Port-Vila (Vanuatu). À sa cinquante-quatrième session, la Commission a accordé un degré de priorité élevé aux travaux dans ce domaine.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 17.47 Aucune ressource n'est plus nécessaire à ce titre, puisqu'on a cessé de faire appel à des employés de bureau au titre du personnel temporaire non affecté aux réunions.

#### *Consultants et experts*

- 17.48 Le montant demandé (75 700 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 24 900 dollars, se répartirait comme suit : a) 57 300 dollars, soit une augmentation de 19 100 dollars, pour s'assurer le concours de consultants spécialisés non disponibles au secrétariat, en vue d'établir les monographies par pays et des études sur des sujets spécialisés devant faire l'objet d'un article dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, d'apporter une contribution aux rapports thématiques à l'intention de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique et de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, ainsi qu'une contribution à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; et b) 18 400 dollars, dont une augmentation de 5 800 dollars, pour financer l'examen par deux groupes spéciaux d'experts des projets d'étude sur les questions et politiques relatives au développement, en vue de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*.

#### *Voyages*

- 17.49 Un montant de 159 200 dollars, correspondant à une augmentation de 36 100 dollars, lié essentiellement au nouveau Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) et à la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC), est proposé pour couvrir les frais de voyage du personnel, à savoir a) 69 100 dollars, soit une augmentation de 15 400 dollars, aux fins suivantes : participation aux réunions des organismes compétents du système des Nations Unies, notamment le Comité des politiques du développement, pour faire connaître aux participants les nouveaux problèmes qui se posent



dans la région et recueillir des informations en retour sur l'évolution des questions au niveau mondial; consultations avec le Département des affaires économiques et sociales pour échanger des vues et coordonner l'élaboration de l'*Étude économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* et de l'*Étude sur l'économie mondiale*; réunions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED sur les questions relatives aux pays les moins avancés; réunions de la Commission du développement durable sur le suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; secrétariat du Forum et Communauté du Pacifique sur les questions relatives aux réformes macroéconomiques; participation du Chef du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique aux sessions annuelles de la Commission; appui technique au Groupe de travail du SPECA sur la conférence économique internationale sur le Tadjikistan et une stratégie commune de développement régional et de promotion de l'investissement étranger; participation à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; et assistance aux pays les moins avancés de la région de la CESAP dans les négociations concernant le prochain programme d'action; et b) 90 100 dollars, correspondant à une augmentation de 20 700 dollars, pour couvrir les frais de voyage du personnel chargé de recueillir des données et des renseignements sur les pays et de consulter les autorités des pays de la région sur les questions et politiques relatives au développement, en particulier pour ce qui est des pays les moins avancés et des pays à économie en transition, sur lesquels on dispose de moins d'informations; de procéder à des consultations sur l'état d'avancement de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et, auprès des organisations intergouvernementales, concernant les réformes macroéconomiques et les questions relatives au développement durable dans les pays insulaires du Pacifique; et d'assurer des services consultatifs pour promouvoir le développement durable dans les petits pays insulaires en développement.

*Services contractuels*

- 17.50 Un montant estimé à 62 200 dollars et correspondant à une augmentation de 20 500 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais d'impression de l'*Étude économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, du *Asia-Pacific Development Journal* et des *Development Papers*.

### Sous-programme 3 Développement social

Tableau 17.13

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 590,2	2 565,1	411,6	16,0	2 976,7	252,3	3 229,0
Consultants et experts	63,6	55,9	22,3	39,8	78,2	11,5	89,7
Voyages	57,3	103,7	(9,3)	(8,9)	94,4	4,6	99,0
Services contractuels	20,6	21,3	3,5	16,4	24,8	3,5	28,3
<b>Total</b>	<b>2 731,7</b>	<b>2 746,0</b>	<b>428,1</b>	<b>15,5</b>	<b>3 174,1</b>	<b>271,9</b>	<b>3 446,0</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	770,3	226,2	PNUD	–
	–	25,8	FNUAP	–
	2 421,4	3 216,8	Sources bilatérales et autres	1 650,7
<b>Total</b>	<b>3 191,7</b>	<b>3 468,8</b>		<b>1 650,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 923,4</b>	<b>6 214,8</b>		<b>5 096,7</b>

Tableau 17.14

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division du développement social*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	2	–	5	3
P-4/3	5	7	–	–	2	1	7	8
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	6	8	–	–	3	4	9	12
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>27</b>

- 17.51 Le sous-programme 3 regroupe les travaux qui, durant l'exercice 1998-1999, étaient couverts par le sous-programme 5 : Dépaupérisation : développement social, et par la composante «Participation des femmes au développement» du sous-programme 6 : Dépaupérisation : développement rural et urbain. Le sous-programme est exécuté par la Division du développement social.
- 17.52 Durant l'exercice biennal considéré, l'objectif du sous-programme sera d'aider les pays d'Asie et du Pacifique à promouvoir le développement social comme moyen de lutter contre la pauvreté. Cet objectif sera poursuivi dans trois domaines d'intervention : a) la politique sociale et l'intégration des groupes défavorisés; b) la mise en valeur des ressources humaines; et c) la participation des femmes au développement. On cherchera à renforcer la politique sociale et le cadre institutionnel nécessaires pour créer des conditions propices à l'exercice de leurs droits et à la satisfaction de leurs besoins par les groupes désavantagés et les victimes de l'exclusion sociale et en particulier les pauvres, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. On s'attachera aussi à aider les agents de développement social à favoriser la mise en valeur des ressources humaines des principaux groupes visés, notamment les pauvres et la jeunesse, par de meilleurs services sociaux. Les diverses activités entreprises auront aussi pour but de favoriser la parité entre les sexes et de promouvoir les femmes sur les plans économique et social et d'intégrer, dans le processus de développement, la question de la parité. Dans ces activités, on prêtera spécialement attention aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays à économie en transition, ainsi que des pays touchés par la crise économique qui a frappé l'Asie.
- 17.53 Un élément important du sous-programme consistera à aider la région à remplir les mandats définis à l'échelle mondiale tels que le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et les programmes en faveur de la jeunesse, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et la Proclamation des Nations Unies sur le vieillissement. Le sous-programme sera également inspiré par des textes à vocation régionale : la Déclaration de Manille sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, le Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP, la Déclaration et le Plan d'action de Jakarta pour la promotion des femmes en Asie et dans le Pacifique, et la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés.

- 17.54 Le sous-programme coordonnera, à l'échelle de la CESAP, les activités menées au sujet de la problématique de la parité, de façon que celle-ci soit correctement intégrée dans tous les domaines de travail de la Commission.
- 17.55 Les produits et les services financés par des fonds extrabudgétaires, dans ce sous-programme, ont pour objet de valoriser le programme de travail financé par les crédits du budget ordinaire. Ceux-ci sont affectés à des produits principaux, tandis que les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour compléter les premiers et pour en approfondir l'impact aux niveaux national et local. Par exemple, les résultats d'une étude sur dossier peuvent être diffusés à un public plus large à la faveur d'activités financées par des fonds extrabudgétaires. En même temps, les délibérations ou le rapport sur les travaux d'un atelier technique financé par des fonds extrabudgétaires peuvent aider à préparer une étude sur dossier financée par le budget ordinaire. Cette synergie est propre à valoriser au mieux les produits fournis par le secrétariat. Les fonds extrabudgétaires permettent aussi de préparer des ouvrages à publier, d'établir des bases de données, de réaliser des ateliers régionaux, des séminaires et des projets ayant pour objet de renforcer les capacités nationales et institutionnelles de planification et de programmation du développement social. Ce type de ressources est également utilisé pour permettre au secrétariat de mieux examiner et mieux suivre les mandats à vocation régionale ou mondiale définis par l'Assemblée générale ou par la Commission et de promouvoir la coopération régionale pour le développement social entre pays et territoires de la CESAP, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

### Réalisations escomptées

- 17.56 À la fin de l'exercice biennal 2000-2001, on s'attend à ce que les résultats suivants soient obtenus :
- a) Les autorités nationales, le personnel des programmes et celui des organisations intergouvernementales et non gouvernementales connaîtront mieux les tendances du développement et les types de programme qui favorisent le développement social et contribuent à l'élimination de la pauvreté et à l'intégration sociale; ils auront pris mieux conscience de l'importance de la promotion des droits et de la pleine participation des personnes âgées, des personnes handicapées et autres groupes désavantagés ou exclus, qui jouent pourtant un rôle central dans le développement; ils connaîtront mieux les principales questions de revalorisation des ressources humaines, notamment l'action éducative et la formation professionnelle, l'approche synthétique des problèmes de santé, d'emploi et de génération de revenus, la question de la paupérisation des femmes, les mesures de promotion des femmes, la protection des droits fondamentaux des femmes par une amélioration des mécanismes juridiques et institutionnels et la promotion de moyens cohérents de lutter contre la violence contre les femmes et la traite des femmes et des enfants, et les mécanismes de promotion de la parité entre les sexes et d'amélioration de la condition de la femme, par l'action des administrations nationales de promotion de la condition féminine, celle des organisations non gouvernementales et autres partenaires de la société civile et par la création de réseaux d'information;
  - b) Élaboration d'un ensemble d'options pour la définition des politiques et pour l'adoption de pratiques optimales, de façon à ce que les équipes dirigeantes et les administrateurs de programmes sociaux dans le secteur public et le secteur non gouvernemental puissent mieux aborder les problèmes sociaux critiques;
  - c) Une amélioration de la formation du personnel chargé du développement social dans les administrations et le secteur non gouvernemental de façon qu'ils puissent mieux organiser et fournir les services sociaux de base.

## Produits

17.57 Les produits suivants seront réalisés au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
  - i) Services fonctionnels nécessaires pour 12 séances plénières de la Commission et 4 séances de comités; 12 séances plénières du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine; 8 réunions intergouvernementales de haut niveau sur les progrès accomplis dans l'application, à l'échelle régionale, de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; 8 réunions plénières et 8 réunions du Groupe de travail de la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines des jeunes; un colloque sur la valorisation des ressources humaines de la jeunesse : approches intégrées des problèmes de la santé des jeunes, en particulier de la santé en matière de reproduction, la toxicomanie et de la prévention de l'infection par le VIH et du sida;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
    - a. Session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Un rapport régional sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social pour la région de la CESAP et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social;
    - b. Commission. Rapports annuels sur les questions liées au développement social; rapport de la réunion de hauts fonctionnaires sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; rapport sur les travaux de la réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner l'application, dans la région, du Programme d'action de Beijing;
    - c. Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine. Rapports annuels sur les questions liées au développement social et rapport sur les résultats de l'examen mondial du Programme d'action de Beijing;
    - d. Réunion intergouvernementale de haut niveau sur les progrès accomplis dans l'application, dans la région, de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP. Deux rapports sur les questions liées à l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP;
    - e. Troisième réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines des jeunes. Rapports sur la mise en valeur des ressources humaines des jeunes : application au niveau régional de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, et sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes : approches intégrées de la santé des jeunes, en particulier santé génésique, abus de drogues et prévention du sida;
  - iii) Autres services fournis. Réunions de groupes d'experts sur la mise en oeuvre au niveau régional de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et de l'Agenda pour le développement social de la région de la CESAP, en vue de la réunion intergouvernementale de haut niveau; sur la participation des personnes handicapées au mouvement général de développement; sur les préparatifs de la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines des jeunes; et sur la mise en oeuvre au niveau régional des décisions issues de l'examen mondial du Programme d'action de Beijing;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications périodiques. *Social Development Newsletter* (bisannuelle); *ESCAP Human Resources Development Newsletter* (bisannuelle); *WINAP Newsletter* (bisannuelle); et une série

de monographies sur les questions émergentes relatives à la participation des femmes au développement en Asie et dans le Pacifique (bisannuelle);

- ii) Publications non périodiques. Programmes pour l'autonomisation et l'intégration sociale des pauvres et des groupes défavorisés; Renforcement des politiques publiques à l'appui du développement social en temps de crise; Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique : buts et objectifs pour l'an 2000 et au-delà; politiques et programmes nationaux sur le vieillissement et les personnes âgées en Asie et dans le Pacifique : cas de réussite; Pathfinders (programme «Éclaireurs») : vers la pleine participation et l'égalité des handicapés dans la région de la CESAP; état de la mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique : éducation, emploi et santé; état de la mise en valeur des ressources humaines par rapport aux jeunes de la région de l'Asie et du Pacifique; monographies nationales sur la mise en valeur des ressources humaines : situation des jeunes et politiques et programmes en leur faveur; directives visant à rendre le microcrédit plus accessible aux femmes; mécanismes nationaux pour les femmes en Asie et dans le Pacifique;
- iii) Productions électroniques audio et vidéo. Mise à jour trimestrielle de la page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la politique sociale et l'intégration des groupes défavorisés, sur la mise en valeur des ressources humaines et sur la participation des femmes au développement; mise à jour semestrielle de la page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; et trois bandes vidéo sur les lauréats du prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines; sur les questions de santé concernant les jeunes : santé en matière de reproduction, abus de drogues et prévention du sida;
- iv) Expositions. Exposition annuelle consacrée aux lauréats du prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines; exposition biennale sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes;
- v) Dossiers d'information. Quatre brochures et plaquettes sur le prix de la CESAP sur la mise en valeur des ressources humaines; 40 fiches de synthèse sur la situation nationale en matière de mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique; dossier d'information pour la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes; et deux plaquettes et supports d'information sur des questions essentielles de la mise en valeur des ressources humaines;
- vi) Supports techniques des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.). Développement et gestion de la base de données sur les actions nationales engagées en application de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et le suivi du Sommet mondial pour le développement social; base de données sur un réseau régional des systèmes d'information de gestion en matière de développement social; base de données sur les centres d'excellence pour la mise en valeur des ressources humaines et relatives aux ONG s'occupant des questions intéressant les femmes dans la région de la CESAP; base de données CESAP/Université d'Uppsala sur la mise en valeur des ressources humaines concernant les enfants et les jeunes victimes de sévices et d'exploitation sexuels en Asie et dans le Pacifique; modules de formation à la mise en valeur des ressources humaines pour la dépaupérisation : éducation et développement des qualifications, création d'emplois et promotion de la santé; pour la participation des jeunes au développement : activités rémunératrices et développement de l'entreprise; et pour la protection sociale et la santé des enfants et des jeunes victimes de sévices et d'exploitation sexuels; évaluation des besoins de formation des jeunes dans les pays touchés par la crise économique régionale; supports de valorisation des ressources humaines, d'information, d'éducation et de communication destinés à sensibiliser les jeunes aux questions relatives à la santé génésique, à l'abus de drogues et à la prévention du sida;

- vii) Manifestations spéciales annuelles. Journée internationale des handicapés; campagne régionale visant à promouvoir la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; cérémonie de remise du prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Organisation et service du Sous-Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique pour l'Agenda régional pour le développement social et suivi du Sommet mondial pour le développement social; pour les problèmes concernant les handicapés; pour la promotion de la femme. Collaboration et coopération, s'il y a lieu, avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies : UNICEF, HCR, PNUD, PNUCID, ONUSIDA, UNESCO, OIT et OMS sur des activités et programmes de développement social; avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue de programmes et activités régionaux de développement social; avec des institutions et organes spécialisés des Nations Unies comme le PNUCID, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'OIT et l'OMS et avec des organisations non gouvernementales en vue de programmes et activités régionaux tendant à appliquer la Proclamation sur le vieillissement, le Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique et autres textes relatifs au vieillissement et aux personnes âgées, avec des organes et institutions spécialisées des Nations Unies, des organes intergouvernementaux, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales pour la promotion de la mise en oeuvre du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; avec des organes et institutions spécialisés des Nations Unies, des organisations intergouvernementales comme l'ASEAN, l'Organisation de coopération économique (OCE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Communauté du Pacifique, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement supérieur internationaux et nationaux pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP; avec des organes et institutions spécialisées des Nations Unies comme le FNUAP, le PNUCID, ONUSIDA, l'UNESCO, l'OIT et l'OMS, et avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales comme le Programme du Commonwealth pour la jeunesse, la Consultation collective régionale pour la jeunesse en Asie et dans le Pacifique et les Conseils asiatiques et océaniques de la jeunesse – pour la mise en oeuvre au niveau régional de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; avec des organisations intergouvernementales – notamment l'ASEAN, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Commission du Pacifique Sud, les banques de développement et les organisations non gouvernementales en vue de l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; et avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies au sein du Comité interinstitutions du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes dans le cadre du plan à moyen terme;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Quatre missions consultatives portant sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et du suivi au niveau régional du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, notamment sur le renforcement des stratégies nationales de dépaupérisation; quatre services consultatifs portant sur l'exécution du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique; quatre services consultatifs sur le Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; deux missions consultatives pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP; deux missions consultatives portant sur l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; deux missions consultatives portant sur la mise en oeuvre au niveau régional de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà;

- ii) Formation de groupe. Quatre ateliers sous-régionaux sur les mécanismes de collaboration entre secteur public, secteur privé et organisations non gouvernementales pour la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes de développement social; deux ateliers nationaux de formation, à l'intention des représentants des pouvoirs publics, sur le droit des handicapés à participer pleinement et sur un pied d'égalité au processus de développement; études sur le terrain – atelier régional sur les filets de protection sociale pour les pauvres et sur la dépaupérisation des ruraux handicapés; réunions annuelles sur les questions et programmes sociaux essentiels; atelier régional à l'intention des représentants des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales sur la formulation et l'exécution des plans d'action nationaux sur le vieillissement; formation régionale d'instructeurs en matière d'aménagement convivial du milieu de vie des handicapés; et sur la participation des femmes et filles handicapées aux initiatives en faveur de l'égalité des sexes; atelier de formation sous-régional à l'intention de statisticiens sur la pleine participation et l'égalité en rapport avec les statistiques relatives aux handicapés; quatre cours sous-régionaux ou nationaux de mise en valeur des ressources humaines de la CESAP aux fins de la dépaupérisation : sur l'éducation et le développement des qualifications, sur la création d'emplois et la promotion de la santé, sur l'amélioration de la condition sociale et sanitaire des enfants et des jeunes victimes de sévices et d'exploitation sexuelle; quatre cours nationaux de mise en valeur des ressources humaines de la CESAP aux fins de la promotion de la condition des jeunes dans les pays en transition, les pays les moins avancés et les pays touchés par la crise économique; deux séminaires régionaux ou nationaux de mise en valeur des ressources humaines de la CESAP sur les approches intégrées en faveur de la santé des jeunes, axés sur la santé en matière de reproduction, l'abus de drogues et la prévention du sida; réunions régionales annuelles sur les questions essentielles de mise en valeur des ressources humaines, sur l'autonomisation des femmes grâce à la dépaupérisation, l'amélioration de l'accès aux ressources productives et une plus grande participation au processus de développement, sur les questions émergentes et les approches novatrices dans l'optique de la promotion de la condition de la femme dans un contexte économique de mondialisation rapide, et sur la mise en oeuvre de l'Accord de Bangkok et du Plan d'action pour lutter contre la traite des femmes; deux ateliers de formation sur la promotion des réseaux de femmes s'intéressant à l'informatique et sur la promotion de la femme par le développement de l'esprit d'entreprise et l'acquisition de compétences de gestion; réunion des responsables des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme;
- iii) Bourses de recherche. Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.58 Les ressources prévues (2 976 700 dollars) accusent une augmentation de 411 600 dollars et permettraient de financer les postes dont la répartition est donnée au tableau 17.14. Elles tiennent compte a) du transfert d'un poste P-3 et d'un poste d'agent local du sous-programme 1, d'un poste P-3 en appui au programme et d'un poste d'agent local du sous-programme 4 afin de renforcer la capacité du sous-programme 3 d'entreprendre les travaux qu'appellent le suivi et l'application du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action de Beijing, ainsi que pour renforcer le service d'appui à la Section de la politique sociale et de l'insertion sociale des groupes défavorisés; et b) pour tenir compte de l'effet différé de la suppression d'un poste à mi-parcours durant l'exercice biennal 1998-1999.

##### *Consultants et experts*

- 17.59 Un montant de 78 200 dollars, en augmentation de 22 300 dollars, est demandé; il se répartit comme suit : a) 41 600 dollars, en augmentation de 4 200 dollars, pour des services consultatifs spécialisés n'existant pas au sein du secrétariat en vue de la préparation des études et rapports suivants : rapports sur les questions



émergentes relatives au développement social; sur la formulation de politiques et de programmes de dépaupérisation et d'insertion sociale; étude sur l'état de la mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique; documents de réflexion sur les approches intégrées de la problématique de la santé des jeunes en vue de la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes; examen de la mise en valeur des ressources humaines de la jeunesse en Asie et dans le Pacifique; modules de formation de la CESAP pour la dépaupérisation; et documents de référence en vue de l'application régionale des résultats de l'examen mondial prévu par le Programme d'action de Beijing; b) 36 600 dollars, en augmentation de 18 100 dollars, pour quatre réunions de groupes d'experts spéciaux sur : l'application régionale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et l'Agenda pour le développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique; sur la participation des personnes handicapées au mouvement général de développement; pour les préparatifs régionaux de la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines de la jeunesse; et pour l'application, à l'échelle de la région, des conclusions de l'examen mondial de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

*Voyages*

- 17.60 Un montant de 94 400 dollars, en diminution de 9 300 dollars, est demandé pour couvrir les frais de voyage, comme suit : a) 59 100 dollars, en augmentation de 18 100 dollars, pour participer à des réunions d'organes compétents des Nations Unies et d'autres organisations s'occupant de développement social, de mise en valeur des ressources humaines, et notamment d'actions en faveur de la jeunesse et de participation des femmes au développement. Il s'agit notamment de la participation aux sessions annuelles de la Commission du développement social, des réunions préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social; à des réunions d'autres organes des Nations Unies s'occupant de la mise en valeur des ressources humaines (éducation, emploi et santé); à des réunions interinstitutions et des consultations internationales en vue de préparer la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse et à la deuxième session de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse; et aux sessions de la Commission de la condition de la femme, et aux comités interinstitutions du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner l'application du Programme d'action de Beijing; et b) un montant de 35 300 dollars, soit une réduction de 27 400 dollars, pour les frais de voyage afférents à des services consultatifs et la consultation de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de centres d'excellence nationaux et d'organisations non gouvernementales sur l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région Asie-Pacifique, du Plan d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, du Plan d'action de Jakarta pour la valorisation des ressources humaines dans la région de la CESAP, de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; pour l'élaboration de modules de formation et l'organisation de cours de formation de la CESAP sur la dépaupérisation; et pour l'organisation d'une campagne de promotion de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées.

*Services contractuels*

- 17.61 Il est demandé un montant de 24 800 dollars, en augmentation de 3 500 dollars, pour l'impression des publications suivantes : *Social Development Newsletter*; *ESCAP Human Resources Development Newsletter*; *WINAP Newsletter*; *State of Human Resources Development in Asia and the Pacific*; et *Human Resources Development Status of Youth in Asia and the Pacific*.

**Sous-programme 4  
Population et développement rural et urbain**

Tableau 17.15

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 715,8	3 228,8	(284,1)	(8,7)	2 944,7	271,8	3 216,5
Autres dépenses de personnel	–	26,4	(26,4)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	52,9	28,9	12,6	43,5	41,5	5,9	47,4
Voyages	42,6	62,1	10,5	16,9	72,6	3,5	76,1
Services contractuels	24,5	27,1	3,0	11,0	30,1	4,3	34,4
<b>Total</b>	<b>3 835,8</b>	<b>3 373,3</b>	<b>(284,4)</b>	<b>(8,4)</b>	<b>3 088,9</b>	<b>285,5</b>	<b>3 374,4</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	441,5	–	PNUD	–
	2 509,6	1 903,5	FNUAP	2 000,0
	1 203,3	1 546,5	Sources bilatérales et autres	1 902,2
<b>Total</b>	<b>4 154,4</b>	<b>3 450,0</b>		<b>3 902,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 990,2</b>	<b>6 823,3</b>		<b>7 276,6</b>

Tableau 17.16

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de la population et du développement rural et urbain*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	1	1	4	4
P-4/3	8	7	–	–	1	2	9	9
P-2/1	1	2	–	–	–	–	1	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	10	9	–	–	4	8	14	17
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>17</b>
<b>Total général</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>33</b>

- 17.62 Le sous-programme 4 comprend les travaux menés en 1998-1999 au titre du sous-programme 7 (Dépaupérisation : population et développement) et des éléments «développement rural» et «développement urbain» du sous-programme 6 (Dépaupérisation : développement rural et urbain). Il est exécuté par la Division de la population et du développement rural et urbain.
- 17.63 Le sous-programme a pour objectif de renforcer à tous les niveaux les capacités techniques, gestionnelles et organisationnelles nécessaires aux organismes publics et aux organisations de la société civile pour formuler des politiques et programmes en matière de population et de développement rural et urbain dans l'optique de la dépaupérisation et de la qualité de la vie.
- 17.64 Durant l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme poursuivra ces objectifs au moyen d'ateliers de formation sur la santé de la procréation et sur la population et le développement. Une assistance technique sera fournie sur demande aux pays pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Deux réunions préparatoires à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, prévue pour 2000, seront organisées. L'information démographique sera diffusée parmi les décideurs et les responsables de programmes de toute la région sous la forme de rapports techniques, d'une revue et d'un bulletin, et par la voie électronique. On maintiendra des réseaux d'information et l'on formera à la technologie informationnelle du personnel des organismes publics et des ONG. Le sous-programme tendra à renforcer les capacités des pouvoirs publics et des ONG en matière de dépaupérisation rurale, d'amélioration de la sécurité alimentaire et de développement agricole durable (recherche normative, services consultatifs, formation, information et échange de données d'expérience en coopération avec d'autres organisations internationales). Comme suite à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), une réunion de haut niveau et des forums et séminaires régionaux et locaux seront organisés en vue tant de renforcer les capacités des pouvoirs publics locaux et nationaux et des groupements de citoyens que de favoriser la concertation entre les uns et les autres. Par ailleurs, le sous-programme contribuera à la diffusion de données d'expérience pertinentes sur les sites Web, cela pour mieux permettre aux pouvoirs publics, aux autorités locales, aux ONG, au secteur privé, aux établissements universitaires et aux divers réseaux de traiter les questions prioritaires de logement et de prestation des services urbains (eau, gestion des eaux usées et des déchets solides, transports urbains et services sociaux, communautaires en particulier) visant essentiellement les citoyens pauvres dans la région de l'Asie et du Pacifique.

- 17.65 Grâce à ces activités, les décideurs, les responsables de programmes, les chercheurs et les éducateurs auront pu améliorer leurs connaissances des liens entre population et développement durable, de la dépaupérisation rurale et du développement agricole durable et des questions de logement et de développement urbain, ainsi que leurs aptitudes techniques à les exploiter.
- 17.66 Les ressources extrabudgétaires fournies par le FNUAP seront indispensables pour mener à bien les activités opérationnelles prescrites par la résolution 54/4 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en date du 22 avril 1998, où la Commission avait notamment demandé au Secrétaire exécutif de prévoir une assistance pour les pays et zones en développement de la région, eu égard notamment aux pays les moins avancés, dans le domaine de la population et du développement durable, de préparer la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique et présenter un rapport lors de cette conférence, prévue pour 2002, sur l'exécution de ladite résolution. Il est souligné au paragraphe 11.26 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement que les pays devraient créer des mécanismes d'information pour faciliter la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques, ainsi que l'utilisation, des informations relatives à la population à tous les échelons. Au paragraphe 11.17, il est dit que les représentants élus à tous les échelons devraient avoir accès à l'information sur les questions de population et de développement durable et autres questions connexes. De plus, la Commission a fait valoir à sa cinquante-quatrième session qu'il convenait de consacrer une part plus importante des ressources de la CESAP aux activités opérationnelles, surtout à celles qui visaient le renforcement des capacités nationales. Conformément à ces mandats, des publications, des bases de données et des ateliers de formation seront assurés aux utilisateurs.

#### Réalisations escomptées

- 17.67 On compte qu'à la fin de l'exercice biennal, le sous-programme aura abouti aux réalisations ci-après :
- a) Meilleure capacité des fonctionnaires responsables de la planification d'intégrer les facteurs de population à la planification du développement, grâce à l'amélioration de la recherche et de l'évaluation des programmes;
  - b) Contributions régionales à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;
  - c) Compétences accrues, à l'échelon national, pour l'acquisition, le traitement, la gestion et la diffusion de l'information;
  - d) Multiplication des publications et des bases de données sur la population accessibles sur Internet;
  - e) Développement accru des institutions de lutte contre la pauvreté rurale;
  - f) Information de meilleure qualité sur le bon usage des produits agrochimiques pour le développement viable de l'agriculture;
  - g) Amélioration des capacités et du dialogue entre fonctionnaires locaux et nationaux et groupes civiques face aux problèmes émergents de la gouvernance urbaine;
  - h) Capacité renforcée des gouvernements de suivre la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

## Produits

17.68 Le sous-programme permettra de réaliser au cours de l'exercice biennal 2000-2001 les produits suivants :

- a) *Services fournis aux organismes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
  - i) Service fonctionnel des réunions. Douze réunions plénières et huit réunions de comités de la Commission. Douze réunions plénières de la Commission et du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants;
    - a. Commission. Rapports annuels du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine et cinq rapports sur les questions de population et de développement rural et urbain;
    - b. Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine. Rapports annuels sur les questions de population et de développement; rapport sur les questions de dépaupérisation rurale et de développement agricole durable; et rapports annuels sur les questions de développement urbain, y compris la pauvreté urbaine;
  - iii) Autres services. Réunions spéciales d'experts sur la mise au point des bases de données démographiques, et sur les sexes spécifiques et la santé de la procréation, préparant la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;
- b) *Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire)*
  - i) Publications périodiques. *Asia-Pacific Population Journal* (8 livraisons); *Population Headliners* (12 livraisons); *Newsletter on Poverty Alleviation Initiatives* (8 livraisons); *Agro-Chemical News in Brief* (10 livraisons); et un recueil des programmes de travail des Nations Unies sur la dépaupérisation rurale, 2000-2001;
  - ii) Publications non périodiques. Trois études, sur la population et le développement, sur les migrations et l'urbanisation et sur la santé génésique des adolescents; un manuel sur la création des bases de données concernant les répertoires démographiques; un aperçu de pays sur le développement du secteur phytotrophique (publication annuelle); une étude sur le développement des possibilités d'activités rémunératrices pour les femmes rurales dans certaines républiques d'Asie centrale; une étude sur la promotion de l'emploi rural; et un aperçu des droits en matière de logement en Asie et dans le Pacifique;
  - iii) Productions électroniques, audio et vidéo. Mise à jour des pages d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la population, le développement rural et les établissements humains; et deux modules de formation à la technologie de l'information démographique sur CD-ROM;
  - iv) Documentation d'information. Fiche CESAP de données démographiques et brochures sur les produits d'information démographique (publication annuelle);
  - v) Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.). Mise à jour annuelle de la série sur les bases de données concernant les répertoires démographiques, de la base de données sur la planification familiale, la santé génésique et le droit en matière de population, de la base de données sur les indicateurs de santé génésique, et des bases de données sur les projets et les experts dans le domaine du développement des établissements humains, sur le site Web CESAP-Institut asiatique de technologie (IAT) consacré aux établissements humains (site géré par l'IAT); mise en place d'un observatoire urbain pour l'Asie et le Pacifique sous la forme d'une base de données permettant de suivre la mise en oeuvre aux niveaux local, national et régional du Programme pour l'habitat;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Collaboration pour les questions de population-développement avec les organismes

et institutions spécialisées des Nations Unies, avec les organisations non gouvernementales et les organes nationaux, régionaux et interrégionaux extérieurs au système des Nations Unies; coopération et coordination, le cas échéant, avec les organisations intergouvernementales – notamment le Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP) – et les organisations non gouvernementales, et avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, notamment le Sous-Comité du développement rural du Comité administratif de coordination, pour les questions relatives à l'agriculture et au développement rural; appui technique et fonctionnel au Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique; organisation avec fournitures des services correspondants de quatre réunions du Sous-Comité sur la population et le développement du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique (CIRAP), de la réunion annuelle du Sous-Comité de la dépaupérisation du CIRAP, et de quatre réunions du Sous-Comité interorganisations sur l'urbanisation du CIRAP; coordination avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment le Centre des Nations Unies pour les établissements humains – des activités de programme concernant la mise en oeuvre du Plan d'action régional sur l'urbanisation et du Programme pour l'habitat; appui technique et fonctionnel aux réseaux régionaux s'occupant du développement des établissements humains – notamment le Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains (CITYNET), la Coalition asiatique pour les droits de l'homme, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux/Section Asie-Pacifique, le Réseau d'institutions de formation, de recherche et d'information sur les établissements humains, et le Réseau d'établissements de formation à l'administration locale (CIVICNET);

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Missions consultatives : quatre portant sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; cinq portant sur la santé génésique des adolescents; quatre portant sur le développement des systèmes et services d'information démographique; deux portant sur l'analyse démographique; deux portant sur la gestion de l'information concernant les produits agrochimiques; et quatre concernant l'examen de la mise en oeuvre, aux niveaux national et local, du Programme pour l'habitat et du Plan d'action régional sur l'urbanisation;
  - ii) Formation de groupe. Séminaire de préconférence sur les migrations et le développement; ateliers sur les questions de population-développement, la publication et la diffusion d'information sur la population sur le Web, sur le remodelage de l'information démographique, sur la privatisation de l'infrastructure et de la prestation des services en milieu urbain et ses conséquences pour les citoyens pauvres, et sur le renforcement des capacités des instituts de formation à l'administration locale; atelier annuel de formation régional sur la santé génésique des adolescents; mise en valeur des ressources humaines en vue d'améliorer l'accès à l'information démographique et sa diffusion par le moyen des technologies informationnelles; coopération entre le Réseau d'information en matière de population et les organisations non gouvernementales en matière d'activités d'information démographique (atelier sur l'évaluation des besoins d'information); atelier de formation sur l'emploi de la technologie informationnelle comme outil de formation (formation d'instructeurs); séminaires et ateliers régionaux sur l'application du concept de système intégré de phytotrophie, sur les politiques et programmes de dépaupérisation rurale, sur les stratégies de développement agricole durable pour l'Asie et le Pacifique, sur les répercussions de la crise économique asiatique au regard de la dépaupérisation rurale, sur la mise en réseau par Internet en vue d'une gestion durable de l'information sur les engrais en Asie et dans le Pacifique, sur la promotion de la participation des citoyens à la gestion urbaine, et sur les problèmes urbains auxquels sont confrontées les administrations locales dans le contexte de la mondialisation; séminaire sous-régional sur les stratégies de développement de l'emploi rural; séminaires directifs sur les moyens d'endiguer la spéculation galopante sur les marchés fonciers et immobiliers et

d'y assurer un accès équitable, et sur le renforcement de la participation des femmes à l'administration locale (Sommet des femmes maires – 2000); séminaire sur un réseau régional pour la lutte intégrée contre les ravageurs et une agriculture écologique;

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 17.69 Le montant demandé, soit 2 944 700 dollars, accuse une diminution de 284 100 dollars, et permettra de financer les postes indiqués au tableau 17.16. Ces effectifs ressortent : a) du transfert d'un poste P-4 au sous-programme 7 (afin d'étoffer les moyens de la Section du développement des statistiques), et d'un poste d'agent local au sous-programme 3 (afin d'étoffer les services d'appui de la Section des politiques sociales et de l'intégration des groupes défavorisés), et du transfert d'un poste P-2 depuis l'appui au programme, afin de donner au sous-programme 4 plus de moyens pour réunir et diffuser, notamment par des moyens électroniques, l'information sur la dépaupérisation rurale et l'agriculture durable, et pour réaliser des activités relatives à la dépaupérisation rurale; et b) des effets différés de la suppression de quatre postes au milieu de l'exercice biennal 1998-1999.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 17.70 Il n'est plus demandé de ressources pour certaines fonctions d'appui (commis) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

#### *Consultants et experts*

- 17.71 Le montant prévu (41 500 dollars, soit un accroissement de 12 600 dollars) serait réparti comme suit : a) 25 300 dollars (accroissement de 8 100 dollars) pour des services consultatifs spécialisés, dont le secrétariat ne dispose pas, pour des études de fond faisant le point des problèmes et des méthodes de constitution de bases de données de divers types, une étude sur la population et le développement, et une sur les problèmes nouveaux de la dépaupérisation rurale et du développement agricole durable; b) 16 200 dollars (accroissement de 4 500 dollars) pour des réunions spéciales de groupes d'experts sur la constitution de bases de données démographiques et les préparatifs de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

#### *Voyages*

- 17.72 Le montant demandé, 72 600 dollars, qui correspond à un accroissement de 10 500 dollars, se répartit comme suit : 32 700 dollars (en accroissement de 6 800 dollars) pour les voyages de fonctionnaires représentant la CESAP à la Commission de la population et du développement, au Comité technique du Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP), à d'autres réunions concernant la dépaupérisation rurale et le développement agricole durable, à la Commission des établissements humains, au Comité exécutif de CITYNET, au Comité exécutif de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux/Section Asie-Pacifique, au Forum de l'urbanisme, au Groupe directeur de TRISHNET et au Forum des pouvoirs locaux de Bangalore; et b) 39 900 dollars (en accroissement de 3 700 dollars) pour les déplacements des fonctionnaires appelés à assurer des services consultatifs sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sur la santé génésique des adolescents, sur le développement des systèmes et services d'information démographique, et sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, ainsi qu'à réunir des informations, à tenir des entretiens et des consultations avec des gouvernements, des responsables locaux et des experts sur des problèmes émergents touchant la dépaupérisation rurale et le développement agricole durable.

#### *Services contractuels*

- 17.73 Le montant demandé (30 100 dollars, en accroissement de 3 000 dollars) servirait à faire imprimer les publications et fiches d'information ci-après : *Asia-Pacific Population Journal*; *Newsletter on Poverty Alleviation Initiatives*; un recueil des programmes de travail des Nations Unies sur la dépaupérisation rurale,

2000-2001; un aperçu des droits en matière de logement en Asie et dans le Pacifique; et la fiche CESAP de données démographiques.

## Sous-programme 5 Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Tableau 17.17

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 257,9	4 958,5	(266,0)	(5,3)	4 692,5	410,9	5 103,4
Autres dépenses de personnel	–	26,4	(26,4)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	80,1	69,7	13,5	19,3	83,2	12,0	95,2
Voyages	71,7	82,7	19,6	23,7	102,3	5,1	107,4
Services contractuels	50,1	48,3	(3,1)	(6,4)	45,2	6,6	51,8
<b>Total</b>	<b>6 459,8</b>	<b>5 185,6</b>	<b>(262,4)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>4 923,2</b>	<b>434,6</b>	<b>5 357,8</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	2 866,2	723,5	c) Projets opérationnels :	
	4 167,5	2 870,9	PNUD	–
			Sources bilatérales et autres	2 041,2
<b>Total</b>	<b>7 033,7</b>	<b>3 594,4</b>		<b>2 041,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>13 493,5</b>	<b>8 780,0</b>		<b>7 399,0</b>



Tableau 17.18

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	1	1	5	5
P-4/3	13	13	–	–	2	–	15	13
P-2/1	5	4	–	–	–	–	5	4
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>23</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	14	14	–	–	7	4	21	18
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
<b>Total général</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>47</b>	<b>41</b>

- 17.74 Le sous-programme 5 couvre les activités exécutées lors de l'exercice biennal 1998-1999 au titre du sous-programme 4, Environnement et développement durable. Il est exécuté par la Division de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles.
- 17.75 Ce sous-programme a pour objectif global le renforcement des capacités nationales aux fins d'un développement écologiquement rationnel et durable, conformément au programme Action 21 et au Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, en juin 1997 (résolution S-19/2).
- 17.76 Ce sous-programme a pour objet d'aider les gouvernements membres et membres associés à formuler et à mettre en oeuvre des politiques intégrant les questions d'environnement aux plans généraux de développement économique et social ainsi qu'à des secteurs spécifiques tels que ressources énergétiques, ressources en eau, ressources minérales et marines, utilisation des sols et urbanisme. À l'échelon national, cela suppose l'amélioration des réglementations et des législations, une planification intégrée et des stratégies à moyen et à long terme, l'utilisation d'instruments économiques pour susciter des modes de consommation et de production durables et, de façon générale, une action de sensibilisation et d'éducation en matière de développement durable. Les travaux seront avant tout axés sur la mise en valeur des ressources humaines par le biais de l'assistance technique et de la formation. Outre la nécessité de renforcer les ressources humaines, les pays en développement de la région souffrent notamment d'un manque de ressources financières pour mettre en oeuvre des politiques et stratégies de développement durable. C'est pourquoi, dans le cadre du sous-programme, on étudie les moyens de faire participer les partenaires multilatéraux et le secteur privé à la mise en valeur durable des ressources naturelles.
- 17.77 Aux niveaux sous-régional et régional, ce sous-programme continuera à servir de cadre au renforcement des mécanismes de coopération s'agissant de traiter des problèmes d'environnement communs. Les activités menées dans le cadre du sous-programme seront notamment fondées sur les actions engagées dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESpace), mis en place lors de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique qui s'est tenue en 1994, et sur les divers réseaux issus de conventions internationales relatives à l'environnement, notamment celles portant sur les changements climatiques et la désertification. Le secrétariat continuera à assurer le service des réunions et séminaires relevant du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est. On s'efforcera en outre de resserrer la coopération avec d'autres organisations sous-régionales dans différents secteurs.

L'information concernant les activités et réalisations en rapport avec les programmes régionaux et le travail accompli dans les divers pays sera diffusée par voie de publications et autres.

- 17.78 La tenue de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en l'an 2000 sera considérée comme l'activité phare de l'exercice biennal. Cette conférence, la quatrième du genre qu'organise la CESAP, fera le point sur la mise en oeuvre d'Action 21 dans la région et abordera les principales questions environnementales auxquelles les pays doivent faire face à l'aube du siècle nouveau. L'un des principaux produits de l'exercice biennal sera la contribution régionale à l'examen décennal de la mise en oeuvre d'Action 21, prévu pour 2002.
- 17.79 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, plusieurs pays de la région ont subi des catastrophes naturelles parmi les plus graves de ces dernières années. L'exercice biennal 2000-2001 privilégiera le renforcement des politiques et des capacités afin d'être mieux préparé aux catastrophes naturelles et de pouvoir en atténuer davantage les effets, au moyen notamment du réseau PRORESPACE, qui fonctionne sur trois niveaux, et de l'appui permanent apporté au Comité des typhons, au Groupe d'experts en cyclones tropicaux et au Forum Asie-Pacifique de la géologie urbaine. On encouragera les gouvernements à améliorer la coordination interministérielle et intraministérielle, à élaborer des plans intégrés pour l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et à mettre en oeuvre des programmes de gestion des catastrophes naturelles en faisant appel aux techniques spatiales.
- 17.80 Des ressources extrabudgétaires sont indispensables au secrétariat pour mettre en oeuvre les éléments du programme de travail portant sur le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que pour continuer à soutenir les activités régionales et sous-régionales dans les différents secteurs. Ces ressources serviront essentiellement à financer des activités de formation de groupe, ainsi que l'impression de publications isolées, notamment du matériel pédagogique, et le coût du spécialiste des techniques de rendement énergétique et d'utilisation rationnelle de l'énergie qui continuera également de fournir des services consultatifs et d'organiser des activités de formation technique.

### Réalisations escomptées

- 17.81 Les activités ci-après devront avoir été menées à bien à la fin de l'exercice biennal :
- a) Renforcement des capacités nationales afin d'intégrer les aspects environnementaux aux politiques économiques et sociales; amélioration du rendement énergétique et des capacités d'utilisation rationnelle; application plus large des technologies relatives aux énergies renouvelables; formulation et mise en oeuvre de politiques intégrées de mise en valeur et de gestion des ressources hydrauliques, minérales et marines; préparation à la prévention et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; et application des techniques spatiales grâce aux activités de mise en valeur des ressources humaines;
  - b) Examen global régional de la mise en oeuvre des recommandations d'Action 21 ainsi que des conventions internationales sur l'environnement;
  - c) Resserrement de la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine de l'environnement;
  - d) Élaboration du Programme commun minimum (2000) sur les applications des techniques spatiales.

### Produits

- 17.82 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Douze séances plénières et 4 séances en comité de la Commission; 6 séances plénières du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles; 12 séances plénières de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement; les sessions annuelles de la Commission du développement

durable; et les sessions biennales du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement;

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
  - a. Commission. Rapports du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles, de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 1999, et de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, 2000; et rapports annuels sur des questions relatives à l'environnement et à la mise en valeur durable des ressources naturelles;
  - b. Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles. Deux rapports sur des questions relatives à l'environnement et à la mise en valeur des ressources naturelles; un rapport sur les questions relatives à la préparation à la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; un rapport sur le suivi de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 1999, et un rapport sur la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, 2000;
  - c. Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement. Six rapports;
- iii) Autres services fournis :
  - a. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la planification stratégique pour un avenir énergétique viable : politiques possibles, obstacles et plans d'action; l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources en eau; et les applications des techniques spatiales dans l'optique du Programme commun minimum (2000);
  - b. Assistance aux organes intergouvernementaux au titre de leurs mandats : Comité consultatif intergouvernemental pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales (une fois par an);
- b) *Autres activités de fonds (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications en série. *ESCAP/UNEP Asia-Pacific Environment Newsletter* (trimestrielle); *ESCAP Energy News* (semestrielle); *Energy Resources Development*; *Electric Power in Asia and the Pacific, 1997 et 1998*; *Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region*; *Mineral Resources Assessment, Development and Management* (annuelle); *Atlas of Urban Geology*; *Mineral Concentrations and Hydrocarbon Accumulations in the ESCAP Region*; *Water Resources Journal* (trimestrielle); *Confluence* (semestrielle); *Water Resources Series* (annuelle); *Space Technology Applications Newsletter* (trimestrielle); *Asia-Pacific Remote Sensing and Geographic Information System Journal* (annuelle);
  - ii) Publications isolées. État de l'environnement en Asie et dans le Pacifique, 2000; Guide de la lutte antipollution dans les centrales à charbon; Défis écologiques à l'horizon du vingt et unième siècle (2001); Contribution Asie-Pacifique à l'examen décennal du programme Action 21; Indicateurs du développement durable; Financement des projets relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la région de l'Asie et du Pacifique; Guide pour la promotion d'une consommation énergétique durable; Évaluation des ressources en eau et de la demande d'eau par secteur d'utilisation : compte rendu des travaux de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 1999; Étude d'un cadre directif pour la fusion et la convergence technologiques sur l'autoroute de l'information; et deux études sur les applications des techniques spatiales au développement durable et à la gestion des ressources naturelles;

- iii) Supports électroniques, audio et vidéo. Mise à jour trimestrielle des pages d'accueil ci-après de la CESAP (World Wide Web) : environnement; énergie; eau et ressources minérales; applications des techniques spatiales au développement durable;
  - iv) Expositions. Expositions annuelles à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et de la Journée marquant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;
  - v) Pochette de documentation. Brochures annuelles pour la Journée mondiale de l'eau et la Journée marquant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et brochure pour la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement;
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions. Collaboration avec des organisations intergouvernementales, notamment la BASD, les organisations non gouvernementales, les groupes de la société civile et le secteur privé pour l'application des décisions issues de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique; des organisations intergouvernementales, y compris l'ASEAN, la BIMST-EC, l'OCE et l'ASACR, la BASD et la Banque mondiale, les établissements universitaires, dont l'AIT, les ONG et le secteur privé, pour les questions relatives aux ressources énergétiques; d'autres organisations intergouvernementales, notamment la BASD, l'ASEAN, l'ASACR, le Fonds international pour la mer d'Aral, la Commission du Mékong, le Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'OCE, la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées, la Conférence de l'océan Indien sur la coopération en matière maritime, la Sous-Commission de la Commission océanographique intergouvernementale pour le Pacifique occidental, des organisations non gouvernementales dont CITYNET et le secteur privé pour les questions relatives à la mise en valeur durable des ressources forestières, hydrauliques et minérales; des organisations intergouvernementales, y compris le Comité des satellites de télédétection, la Société internationale de photogrammétrie et télédétection et la Conférence asiatique sur la télédétection, pour les questions relatives aux applications des techniques spatiales; la FAO et l'AIEA, pour les questions relatives aux sources d'énergie; des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris le Sous-Comité CAC de la mise en valeur des ressources hydrauliques (accueil de la vingt et unième session en 2000) et le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, pour les questions relatives aux ressources naturelles et à la prévention des catastrophes naturelles; des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, notamment la Réunion interinstitutions du CAC sur les activités spatiales pour les questions relatives aux applications des techniques spatiales; coopération et appui technique et fonctionnel au SPECA, au Comité des typhons et au Groupe d'experts en cyclones tropicaux; et organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour l'environnement et le développement durable, du Sous-Comité CIRAP pour l'eau et du Sous-Comité CIRAP pour les applications des techniques spatiales au développement durable;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Missions consultatives portant sur : la planification environnementale stratégique et l'application des conventions sur l'environnement (3); le développement durable et la gestion des ressources énergétiques, les mesures favorisant le rendement énergétique au niveau de la gestion de l'offre et de la demande, et la promotion des techniques d'exploitation des énergies renouvelables (4); la mise en valeur et la gestion des ressources hydrauliques et minérales, la géologie environnementale et la prévention des catastrophes naturelles (4); et le développement des techniques spatiales et leurs applications à l'environnement et au développement durable (2);
  - ii) Formation de groupe
    - a. Séminaires, réunions et ateliers. Coopération environnementale en Asie du Nord-Est (4); prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques et sociales, y compris la planification environnementale stratégique (2); application à l'échelon régional des

- conventions internationales relatives à l'environnement (1); mise en valeur et gestion des ressources hydrauliques et minérales (4); et prévention des catastrophes naturelles, écologie et géologie urbaine (2);
- b. Réunions et ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux : promotion de la mise en oeuvre d'Action 21, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'environnement, la lutte contre la pollution, les indicateurs du développement durable et la gestion environnementale des zones côtières (3); la mise en valeur et la gestion durables de l'énergie, la promotion du rendement énergétique dans l'industrie, le commerce, le secteur résidentiel et/ou le secteur du matériel électrique et la promotion de la coopération régionale en matière de commercialisation des techniques d'exploitation des énergies renouvelables (6); et les applications des techniques spatiales à la gestion des ressources naturelles et la lutte contre les catastrophes naturelles (4);
  - c. Huit réunions de groupes de travail régionaux sur les divers secteurs des applications des techniques spatiales; deux réunions du Forum de concertation pour l'harmonisation des actions régionales concernant les applications des techniques spatiales; deux séminaires régionaux sur le développement des applications des techniques spatiales au titre de la phase II du PRORESPACE (Programme commun minimum);
  - d. Arrangements de coopération technique entre pays en développement (CTPD) destinés à faciliter l'échange d'informations sur le développement durable du secteur énergétique et le transfert de technologie aux fins de la promotion du rendement énergétique et d'une plus large utilisation des sources d'énergie renouvelables; et arrangements de CTPD en matière de mise en valeur et de gestion des ressources hydrauliques et minérales, de prévention des catastrophes naturelles et de gestion de l'environnement;
- iii) Bourses. Vingt bourses de longue durée et 20 de moyenne durée dans le domaine des applications des techniques spatiales;
  - iv) Projets sur le terrain (nationaux, sous-régionaux, régionaux). Quatre projets pilotes sur les applications des techniques spatiales à la gestion des ressources naturelles et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.83 Le montant prévu, soit 4 692 500 dollars, qui fait apparaître une diminution de 266 000 dollars, devrait permettre de financer les postes indiqués dans le tableau 17.18, compte tenu : a) du fait qu'un poste P-2 a été transféré au sous-programme 1 et b) de l'effet-report de la suppression de trois postes à la moitié de l'exercice biennal 1998-1999.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 17.84 Les crédits demandés au titre de l'assistance temporaire générale pour l'exécution de certaines fonctions administratives n'ont pas été renouvelés.

##### *Consultants et experts*

- 17.85 Les ressources demandées, soit 83 200 dollars, en augmentation de 13 500 dollars, devraient se répartir comme suit : a) 45 100 dollars, faisant apparaître une augmentation de 9 700 dollars, pour couvrir les services de consultants spécialisés dont les compétences ne sont pas disponibles au secrétariat et qui contribueront à l'élaboration de la brochure pour la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, 2000, ainsi qu'à l'analyse des décisions prises à l'issue de cette conférence afin d'en faciliter l'application et d'identifier les défis à relever à l'aube du XXIe siècle; à l'élaboration et à la mise à jour des pages d'accueil de la CESAP sur les ressources énergétiques et l'environnement, y compris la publication d'informations

relatives à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, une étude des politiques possibles, des obstacles et des plans d'action recommandés en faveur de la mise en valeur durable des ressources énergétiques dans la région de l'Asie et du Pacifique; des documents d'information sur la rationalisation de l'utilisation et la mise en valeur de l'eau; d'une étude sur l'évaluation des ressources hydrauliques et la demande en eau; de l'*Atlas of Mineral resources of the ESCAP Region*; de l'*Atlas of Urban Geology*; de la publication *Mineral Resources Assessment, Development and Management*; et à des études sur les applications des techniques spatiales à la mise en valeur et à la gestion durables des ressources naturelles; et b) un montant de 38 100 dollars, faisant apparaître une augmentation de 3 800 dollars, pour couvrir les frais des réunions des groupes spéciaux d'experts sur la planification stratégique pour un avenir énergétique viable : politiques possibles, obstacles et plans d'action sur la rationalisation de l'utilisation et la mise en valeur des ressources en eau; et sur les applications des techniques spatiales relatives au Programme commun minimum.

*Voyages*

- 17.86 Le montant prévu, soit 102 300 dollars, faisant apparaître une augmentation de 19 600 dollars, comprend : a) 64 900 dollars (soit 21 100 dollars de plus que pour l'exercice précédent) au titre des voyages qu'effectueront les fonctionnaires pour assister aux réunions des organes compétents des Nations Unies et d'autres organisations actives dans les domaines de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et des applications des techniques spatiales, à savoir notamment la Commission du développement durable et ses réunions préparatoires, le Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes du Pacifique Sud, le Fonds international pour la mer d'Aral, la Commission du Mékong, le Groupe d'experts en cyclones tropicaux, le Comité des typhons, et le Sous-Comité CAC de la mise en valeur des ressources hydrauliques, la Réunion du Comité de coordination interinstitutions sur les activités spatiales, la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Comité des satellites de télédétection et la Conférence asiatique sur la télédétection et de fournir une assistance technique au Groupe de travail du PSEPAC sur une utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques; b) 37 400 dollars, faisant apparaître une réduction de 1 500 dollars, pour couvrir les services consultatifs aux gouvernements et consulter les organisations intergouvernementales, y compris la Banque asiatique de développement (BAsD) et les organisations sous-régionales concernées au sujet de la mise en oeuvre d'Action 21 et des décisions issues de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement; de recueillir des informations et de consulter les gouvernements dans le cadre de la préparation de la contribution régionale à la Commission du développement durable; et de fournir des services consultatifs sur diverses questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles, notamment dans les secteurs des ressources énergétiques et minérales.

*Services contractuels*

- 17.87 Un montant de 45 200 dollars est prévu, en diminution de 3 100 dollars par rapport à l'exercice précédent, pour l'impression des publications ci-après : *ESCAP-UNEP Asia-Pacific Environment Newsletter*; *Energy Resources Development, Electric Power in Asia and the Pacific, 1997 and 1998*; *Atlas of Mineral Resources of ESCAP Region*; *Mineral Resources Assessment, Development and Management Series*; *Mineral Concentrations and Hydrocarbon Accumulations in the ESCAP Region*; *Water Resources Series*; *Asian-Pacific Remote Sensing and Geographic Information Systems Journal*; *Environmental Challenges into Twenty-first Century*; brochure sur la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, 2000; étude portant sur l'évaluation des ressources hydrauliques et de la demande d'eau par secteur d'utilisation; et compte rendu des travaux de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 1999.

**Sous-programme 6**

**Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures**

Tableau 17.19

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 636,8	3 481,0	52,9	1,5	3 533,9	300,7	3 834,6
Autres dépenses de personnel	–	13,2	(13,2)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	–	–	43,8	–	43,8	6,4	50,2
Voyages	37,5	47,5	10,4	21,8	57,9	2,8	60,7
Services contractuels	1,0	2,1	4,3	204,7	6,4	0,9	7,3
<b>Total</b>	<b>3 675,3</b>	<b>3 543,8</b>	<b>98,2</b>	<b>2,7</b>	<b>3 642,0</b>	<b>310,8</b>	<b>3 952,8</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	926,0	400,4	PNUD	–
	2 540,6	1 653,0	Ressources bilatérales et autres	1 854,4
<b>Total</b>	<b>3 466,6</b>	<b>2 053,4</b>		<b>1 854,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 141,9</b>	<b>5 597,2</b>		<b>5 807,2</b>

Tableau 17.20

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Division des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	3	2	5	4
P-4/3	10	11	–	–	4	–	14	11
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>19</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	10	10	–	–	4	3	14	13
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>37</b>	<b>32</b>

- 17.88 Le sous-programme 6 couvre les travaux qui ont été menés en 1998-1999 au titre du sous-programme 8, Transports et communications. Il est exécuté par la Division des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel.
- 17.89 L'essentiel des activités qui seront menées au titre du sous-programme 6 s'inscriront dans le cadre du programme d'action régional (phase I) du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique. Elles viseront notamment à répondre aux préoccupations particulières des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition. Le sous-programme comprendra également des activités destinées à prendre en compte les sexospécificités dans les transports et le tourisme. Les activités de l'exercice biennal ont pour but de définir et officialiser les grandes voies de communication ferroviaires, routières et fluviales de la région et d'établir une base juridique pour le trafic international sur ces voies. On escompte des progrès sensibles dans la détermination du tracé de la Route de l'Asie et du chemin de fer transasiatique et dans l'adhésion des pays membres et membres associés de la CESAP aux conventions mentionnées dans la résolution 48/11 de la Commission, en date du 23 avril 1992. On entreprendra des activités visant à sensibiliser davantage les secteurs publics et privés aux différentes solutions possibles, afin d'accroître l'efficacité de la logistique des transports et des installations et services de transport dans la région et de faciliter l'adoption de politiques et de pratiques à caractère commercial.
- 17.90 Pour mieux faire connaître les nouveaux problèmes qui se posent dans le secteur des transports et favoriser l'adoption d'approches participatives aux fins du développement viable des transports dans la région, on mettra à la disposition des décideurs une grande quantité de données et d'informations sur les problèmes de transport et les questions connexes et on conduira des activités de formation de groupe afin de renforcer les capacités nationales. On fournira également une assistance pour renforcer les connaissances de base des décideurs et du grand public concernant les questions d'environnement, de santé et de sécurité dans les transports.
- 17.91 Une assistance sera aussi fournie aux gouvernements membres et membres associés en vue de renforcer les capacités nationales en matière de formulation des politiques et de planification du tourisme et en vue de promouvoir la coopération régionale et sous-régionale en faveur du développement du tourisme.



- 17.92 Une grande partie des produits du sous-programme seront destinés au premier chef aux hauts responsables, conseillers et autres intervenants en mesure de déterminer ou d'influencer les changements d'orientation. Ils donneront lieu à des activités conçues pour aider les responsables sur le terrain à appliquer les programmes et projets. Les produits du sous-programme s'adresseront également aux organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales et à la société civile, ainsi qu'au secteur privé.
- 17.93 Les utilisateurs pourront quant à eux bénéficier de la participation à des réunions intergouvernementales et à des réunions d'experts, ainsi qu'à des voyages d'étude; de la diffusion d'informations sous la forme de publications techniques, de directives, de bulletins d'information et de communications via Internet; du développement de réseaux d'institutions; de l'organisation d'activités de formation de groupe; et de services consultatifs.
- 17.94 Les activités financées au moyen du budget ordinaire seront complétées par des activités financées à l'aide de fonds extrabudgétaires dans différents domaines : diffusion de données et d'informations, études, formation de groupe et services consultatifs destinés à renforcer les capacités nationales en matière de planification des transports et du tourisme. Le personnel financé à l'aide de fonds extrabudgétaires participera à la réalisation d'études techniques dans les domaines relevant de ses compétences, fera des exposés techniques à l'occasion d'activités de formation de groupe et fournira des conseils aux gouvernements membres sur leur demande. Les activités financées à l'aide de fonds extrabudgétaires contribueront à faire progresser la définition et l'officialisation des réseaux de transport régionaux et la constitution d'une base juridique aux transports internationaux sur ces réseaux, à sensibiliser les décideurs aux nouveaux problèmes qui se posent dans les secteurs du transport et du tourisme, et à mettre les pays mieux à même d'y faire face.

#### Réalisations escomptées

- 17.95 On compte avoir obtenu les résultats suivants d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) Tracé définitif de la Route de l'Asie et du Chemin de fer transasiatique;
  - b) Sensibilisation accrue à l'utilisation de la Route de l'Asie et du Chemin de fer transasiatique pour le commerce et le tourisme internationaux;
  - c) Adhésion d'un nombre important de pays d'Asie aux conventions énumérées dans la résolution 48/11 de la Commission;
  - d) Progrès dans l'élaboration d'accords sur l'infrastructure régionale des transports et dans l'harmonisation des règles et règlements applicables à la navigation sur le Mékong; amélioration des conditions de la participation du secteur privé à l'exploitation et au développement des infrastructures;
  - e) Sensibilisation accrue des décideurs aux possibilités d'adopter des approches à caractère davantage commercial dans le développement et l'exploitation des installations et des services de transport, y compris en ce qui concerne l'environnement, la santé et la sécurité dans les transports;
  - f) Renforcement de la capacité des planificateurs du secteur du tourisme à formuler des politiques et à mettre au point des plans dans le domaine du tourisme;
  - g) Coopération accrue entre les organismes nationaux chargés du tourisme et les écoles de tourisme.

#### Produits

- 17.96 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services des organismes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels des réunions. Douze séances plénières de la Commission et quatre séances en comité; six séances plénières du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel; 10 séances plénières de la Conférence ministérielle sur les infrastructures;

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants :
  - a. Commission. Rapports annuels du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel; rapport sur l'application de la résolution 52/9 de la Commission concernant les ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe; rapports annuels sur la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique;
  - b. Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel. Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique; quatre rapports sur des questions relatives aux transports, aux communications, au tourisme et au développement des infrastructures;
  - c. Conférence ministérielle sur les infrastructures. Cinq rapports sur des questions relatives aux transports, aux communications, au tourisme et au développement des infrastructures;
- iii) Autres services. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la réglementation du secteur des transports et sur le programme d'action régional du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publications en série. *Review of the Developments in Transport, Communications, Tourism and Other Infrastructures* (publication biennale); *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific* (publication annuelle); *ESCAP Tourism Review* (publication annuelle); et *ESCAP Tourism Newsletter* (bulletin d'information annuel);
  - ii) Publications isolées. Directives pour la promotion de la Route de l'Asie; réseau révisé de la Route de l'Asie; restructuration des chemins de fer; développement du Chemin de fer transasiatique; directives révisées concernant les études d'impact sur l'environnement dans le secteur routier; base de données sur la sécurité routière; systèmes de transport intégrés; renforcement des capacités des organes de réglementation concernant les équipements et les services liés aux infrastructures; directives pour l'harmonisation des règles et règlements de navigation; supports de formation concernant le transport multimodal; politique de tarification et d'investissement dans le secteur portuaire; stratégie maritime régionale concernant la conteneurisation; mise en valeur des ressources humaines dans le secteur maritime; questions de politique générale concernant le développement viable du tourisme; questions de politique générale concernant le développement des infrastructures de tourisme, les investissements dans ce domaine et les moyens de faciliter les voyages;
  - iii) Productions électroniques, audio et vidéo. Mise à jour trimestrielle de la page d'accueil de la CESAP consacrée aux transports, aux communications, au tourisme et au développement des infrastructures (World Wide Web); mise à jour semestrielle des pages d'accueil de la CESAP (World Wide Web) consacrées au Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, à la Route de l'Asie et au Chemin de fer transasiatique;
  - iv) Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (base de données, logiciels, etc.). Perfectionnement et mise à jour de la base de données de la CESAP sur les transports et les infrastructures; mise à jour des informations diffusées sur Internet concernant les questions maritimes;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Collaboration avec des organisations intergouvernementales, dont : Banque asiatique de développement, Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Télécommunau-

te Asie-Pacifique (APT), Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC), Organisation de coopération économique (OCE), Union européenne, secrétariat du Forum, Banque de développement islamique, Commission du Mékong, Organisation pour la collaboration des chemins de fer (OSShD), Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et Banque mondiale; avec des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies, dont d'autres commissions régionales, la CNUCED, le PNUD, la CNUDCI, l'OIT, l'OACI, l'UIT, l'OMI et l'Union postale universelle; avec des organisations non gouvernementales, dont : Global Infrastructure Fund (GIF), Autorités portuaires de l'ASEAN, Association des transitaires de l'ASEAN, Association des conseils de chargeurs du Bangladesh, de l'Inde, du Pakistan et de Sri Lanka (ASCOBIPS), Association internationale des ports, Association internationale du Congrès des chemins de fer (AICCF), Union internationale des transports routiers, Association internationale permanente des congrès de navigation (AIPCN) et Conseil mondial du développement (World Development Council); et avec le secteur privé, dont Asia Infrastructure Development Alliance, en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, et avec le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale;

- ii) Collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme, l'Association de tourisme du Pacifique-Asie (PATA) et d'autres organismes s'occupant de tourisme, en vue de promouvoir le tourisme;
  - iii) Participation à un réseau de centres d'excellence spécialisés dans la planification des transports urbains;
  - iv) Organisation et service du Sous-Comité du CIRAP pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique (Comité interinstitutions pour les questions d'environnement et de développement en Asie et dans le Pacifique);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Deux missions consultatives sur chacun des thèmes suivants : développement et facilitation des transports terrestres, transport maritime et développement portuaire, logistique internationale et transport multimodal, prévention et soins en rapport avec le VIH/sida dans l'industrie des transports; une mission consultative sur chacun des thèmes suivants : planification participative des infrastructures rurales, approche intégrée de la planification des transports, développement des transports par voie navigable intérieure, renforcement des capacités nationales aux fins du développement du tourisme, assistance technique à l'intégration du transport non motorisé dans les transports urbains;
  - ii) Formation de groupe
    - a. Séminaires et ateliers sur les thèmes suivants : deux sur le développement des infrastructures et la facilitation des transports; un sur le financement de l'investissement et la planification des transports sur les voies navigables intérieures; un sur le développement des infrastructures de tourisme, l'investissement et la facilitation des voyages; et un sur la prévention et les soins en rapport avec le VIH/sida dans l'industrie des transports;
    - b. Ateliers de formation sur l'approche intégrée de la planification des transports;
    - c. Promotion de la participation du secteur privé au développement des infrastructures;
    - d. Séminaires/ateliers au niveau des pays : un sur la planification participative de l'infrastructure rurale et un autre sur l'élaboration des politiques en matière de transports maritimes;
    - e. Conférence internationale sur le transport par voie navigable intérieure;
    - f. Deux ateliers nationaux et sous-régionaux sur le développement du transport multimodal;

- g. Un séminaire régional sur la gestion portuaire et la commercialisation et un autre sur la planification et le développement du tourisme;
- h. Réunions régionales annuelles sur la promotion du tourisme dans la sous-région du bassin du Mékong et sur la promotion de la coopération en faveur du développement du tourisme et de la formation touristique;
- i. Arrangements relatifs au développement du tourisme et à la formation touristique dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.97 Le montant demandé (3 533 900 dollars), en augmentation de 52 900 dollars, permettrait de financer les postes figurant au tableau 17.20. Les effectifs prévus tiennent compte : a) du redéploiement d'un poste P-3 auparavant affecté au sous-programme 1, en vue de renforcer les moyens disponibles au titre du sous-programme 6 pour réaliser des recherches et des études sur les incidences socioéconomiques du tourisme, sur l'écotourisme et sur les investissements étrangers dans le secteur du tourisme (le titulaire du poste serait également chargé de mettre au point et de tenir à jour des bases de données qui permettraient de suivre et d'évaluer le développement du tourisme aux niveaux national et régional); et b) des effets différés de la suppression de deux postes au milieu de l'exercice biennal 1998-1999.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 17.98 Aucune ressource n'est plus demandée pour l'appui administratif au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions).

##### *Consultants et experts*

- 17.99 Les nouvelles ressources (43 800 dollars) demandées à ce titre se répartiraient de la façon suivante : a) 14 600 dollars pour des services spécialisés non disponibles au secrétariat, en vue de l'élaboration de l'examen biennal de l'évolution dans les domaines des transports, des communications, du tourisme et autres infrastructures (Review of the developments in transport, communications, tourism and other infrastructure); et b) 29 200 dollars pour financer des réunions de groupes d'experts sur la réglementation du secteur des transports et sur le programme d'action régional du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique.

##### *Voyages*

- 17.100 Le montant demandé (57 900 dollars), qui correspond à une augmentation de 10 400 dollars, se répartirait comme suit : a) 40 400 dollars, soit une augmentation de 4 500 dollars, pour financer la participation aux réunions du groupe de travail sur les transports et le passage des frontières (Programme spécial de l'ONU pour l'économie des pays d'Asie centrale), de l'ASEAN, de l'OCE, de l'ASACR, des transitaires de l'ASEAN et du Groupe de travail de l'APEC sur les transports; et b) 17 500 dollars, soit une augmentation de 5 900 dollars, pour consulter, aux fins de coordination, la CEA, la CESAO, la CEE, la CNUCED, l'OSSHD, l'Union internationale des chemins de fer, l'Union internationale des transports routiers, la BIMST-EC, l'OMI, les autorités portuaires de l'ASEAN, la PATA (Division Asie et Division Pacifique) et l'Organisation mondiale du tourisme, en vue de renforcer la coopération et la coordination.

##### *Services contractuels*

- 17.101 Un montant estimé à 6 400 dollars et correspondant à une augmentation de 4 300 dollars serait nécessaire pour financer l'impression des publications suivantes : *Review of the Developments in Transport, Communications, Tourism and Other Infrastructure* et *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific*.

## Sous-programme 7

### Statistiques

Tableau 17.21

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 315,7	2 111,3	125,9	5,9	2 237,2	290,3	2 527,5
Consultants et experts	27,8	18,0	(0,1)	(0,5)	17,9	2,6	20,5
Voyages	46,3	46,6	(5,7)	(12,2)	40,9	1,9	42,8
Services contractuels	46,4	31,5	5,8	18,4	37,3	5,4	42,7
<b>Total</b>	<b>2 436,2</b>	<b>2 207,4</b>	<b>125,9</b>	<b>5,7</b>	<b>2 333,3</b>	<b>300,2</b>	<b>2 633,5</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	31,6	–	PNUD	–
	735,1	456,2	FNUAP	300,0
	466,3	365,6	Ressources bilatérales et autres	560,4
<b>Total</b>	<b>1 233,0</b>	<b>821,8</b>		<b>860,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 669,2</b>	<b>3 029,2</b>		<b>3 493,9</b>

Tableau 17.22

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de statistique*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	4	5	–	–	–	–	4	5
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	13	12	–	–	2	2	15	14
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>23</b>

- 17.102 Le sous-programme 7 couvre les travaux qui ont été menés en 1998-1999 au titre du sous-programme 9 (Statistiques). Il est exécuté par la Division de statistique.
- 17.103 Conformément au mandat de la Commission, les principaux objectifs du sous-programme sont de continuer à faciliter la mise en place de capacités durables dans le domaine des statistiques dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique; de diffuser dans la région, auprès des membres et membres associés de la Commission, des statistiques sociales, économiques et autres qui puissent donner lieu à des comparaisons; et de promouvoir une utilisation efficace des technologies de l'information dans le secteur public. Les principales activités sont les suivantes : a) apporter une assistance et des services fonctionnels et autres au Comité de statistique, qui joue un rôle central dans la promotion et la coordination du développement des statistiques dans la région; b) organiser des activités de coopération technique, notamment des services consultatifs et des séminaires techniques, et diffuser des documents techniques visant à promouvoir le développement des qualifications et l'échange de données d'expérience et de connaissances techniques dans le domaine des statistiques et des technologies de l'information; c) organiser des ateliers et des programmes de formation dans le domaine des statistiques et des technologies de l'information, en particulier en liaison avec les programmes de formation statistique de l'Institut statistique pour l'Asie et le Pacifique; d) organiser, suivre et coordonner à l'échelon régional la mise au point et la révision de normes statistiques ainsi que leur application; e) collecter, compiler et diffuser des données statistiques sur la région et fournir un appui statistique aux travaux d'analyse menés au secrétariat; f) entretenir une collaboration et une coopération étroites avec les organisations régionales, sous-régionales et internationales compétentes en vue d'améliorer la coordination de l'assistance technique en matière de statistique.
- 17.104 Les utilisateurs finals des produits du sous-programme 7 sont les offices nationaux de statistique, les agents de coordination chargés de l'informatisation et des technologies de l'information et les organismes officiels de planification, de suivi et de décision des pays membres et des membres associés; les organisations régionales, sous-régionales et internationales; les organisations non gouvernementales; les instituts nationaux et internationaux; les spécialistes de la recherche et des politiques économiques, sociales, démographiques et environnementales; les entreprises individuelles et les particuliers. Pour exécuter ce sous-programme, le secrétariat prendra dûment en considération les différences de niveaux de développement des pays de la région en matière de statistique et prêtera plus particulièrement attention aux besoins des pays les moins avancés et des pays défavorisés à économie en transition. On fera davantage fond sur le renforcement de la coopération

entre pays et sur une meilleure coordination des apports des pays qui sont les plus avancés sur le plan statistique.

- 17.105 La Commission de statistique de l'ONU, la CESAP et le Comité de statistique de la Commission ont insisté sur l'importance de données pertinentes, de qualité et à jour pour la planification nationale et l'exécution des politiques et des programmes visant à instaurer une croissance économique et un développement social durables. On compte que le secrétariat disposera de fonds extrabudgétaires qui lui permettront de financer des activités visant à renforcer la capacité des pays d'identifier, de produire et de diffuser les données nécessaires à leur développement économique et social et de se doter de politiques plus efficaces en matière de technologies de l'information. Les gouvernements ont été instamment invités par la Commission, de même que dans la Déclaration de Bali sur la population et le développement et par la Conférence internationale sur la population et le développement, à se doter de moyens accrus en matière de production et de diffusion de données sur la population, en donnant notamment la priorité à l'emploi des technologies de l'information modernes. Grâce à des fonds du FNUAP, le secrétariat devrait assister les pays dans leur effort pour améliorer leur capacité de collecter, traiter et diffuser ces données. Cette aide consistera à diffuser des données d'expérience provenant de pays avancés, à faire connaître les meilleures pratiques et à tirer des enseignements de l'expérience afin que les pays en développement puissent progresser sans gaspiller de ressources en tâtonnements.
- 17.106 On compte avoir obtenu les résultats suivants d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) Amélioration de la coordination et de la collaboration dans les domaines des normes statistiques et du développement des statistiques dans la région;
  - b) Développement des capacités nationales dans les domaines de l'élaboration de systèmes d'information statistique et de l'utilisation des technologies de l'information.

## Produits

- 17.107 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Service des organismes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Service fonctionnel des réunions. Douze séances plénières de la Commission et quatre séances en comité; six séances plénières du Comité de statistique; sessions biennales de la Commission de statistique;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
      - a. Commission. Rapport sur les questions relatives aux statistiques; rapport sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées par les membres et les membres associés pour rendre les ordinateurs compatibles an 2000; rapport du Comité de statistique;
      - b. Comité de statistique. Rapport du Groupe de travail d'experts en statistique; rapports sur diverses questions relatives au développement des statistiques, sur l'informatisation du secteur public, sur une présentation intégrée des programmes de travail dans le domaine des statistiques dans la région et sur les activités menées par le secrétariat depuis la onzième session du Comité;
    - iii) Autres services. Une réunion du Groupe de travail d'experts en statistique;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Publications en série. Huit livraisons du Bulletin de statistique (*Statistical Newsletter*); quatre numéros de *Government Computerization Newsletter*; *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique*; *Foreign Trade Statistics for Asia and the Pacific*; huit numéros de *Statistical Indicators for Asia and the Pacific*; et *Asia-Pacific in Figures* (publication annuelle);

- ii) Productions électroniques, audio et vidéo. Mise à jour mensuelle de la page d'accueil de la CESAP sur les statistiques et l'informatisation du secteur public (World Wide Web);
  - iii) Expositions. Une exposition pour le Comité de statistique;
  - iv) Jeux de documents d'information. Planches murales sur des statistiques générales;
  - v) Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.). Données et informations diffusées par voie électronique (CD-ROM, disquettes, etc.); exploitation et tenue du système d'information statistique de la CESAP (ESIS); traitement des demandes ponctuelles d'information statistique émanant d'utilisateurs extérieurs;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Collaboration avec des organisations intergouvernementales ne faisant pas partie du système des Nations Unies, notamment le Centre Orient-Occident (East-West Center) et la Communauté du Pacifique; des organisations non gouvernementales, dont l'Institut international de statistique; et des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, dont la Commission de statistique de l'ONU et le Groupe de travail d'experts en statistique, des conférences régionales de statisticiens, des groupes de villes et la Commission Asie-Pacifique de la FAO sur les statistiques agricoles; le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC); et appui fonctionnel et technique aux équipes d'appui par pays du FNUAP dans la région et à l'Institut statistique pour l'Asie et le Pacifique;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Deux missions consultatives sur l'analyse et la diffusion des données démographiques et l'utilisation des résultats des recensements; et deux autres missions consultatives sur les aspects organisationnels et institutionnels des services nationaux de statistique et sur la mise en place de systèmes officiels d'information et l'utilisation efficace des technologies de l'information;
  - ii) Formation de groupe. Séminaires annuels à l'intention de hauts responsables sur les aspects organisationnels et institutionnels des services nationaux de statistique; deux ateliers régionaux sur les statistiques socioéconomiques et les statistiques relatives à l'environnement, trois sur différents aspects des statistiques démographiques, y compris sur les applications des sondages, et trois sur différents aspects des statistiques économiques.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.108 Le montant prévu (2 237 200 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 125 900 dollars, permettrait de financer les postes indiqués au tableau 17.22. Les effectifs demandés tiennent compte du redéploiement d'un poste P-4 auparavant affecté au sous-programme 4 et destiné à renforcer les moyens mis au service du sous-programme pour promouvoir les capacités nationales en matière de statistiques et la coopération technique dans des domaines essentiels comme les statistiques socioéconomiques et écologiques, conformément à la recommandation formulée par la Commission à sa cinquante-quatrième session, ainsi que du redéploiement d'un poste d'agent local en faveur du sous-programme 2, pour renforcer les services d'appui de la Section des pays les moins avancés.

##### *Consultants et experts*

- 17.109 Le montant demandé (17 900 dollars) se répartirait comme suit : a) 9 600 dollars au titre de services de consultants pour s'assurer le concours de spécialistes non disponibles au secrétariat, en vue de l'élaboration d'une étude statistique et afin d'améliorer les publications statistiques et autres documents, à savoir : étude sur des questions soumises à l'attention du Groupe de travail d'experts en statistique; *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique*; *Foreign Trade Statistics for Asia and the Pacific*, *Statistical Indicators for Asia*



and the Pacific, *Asia-Pacific in Figures* et planches murales sur des statistiques générales; et b) 8 300 dollars en vue de la réunion du Groupe de travail d'experts en statistique.

*Voyages*

- 17.110 Le montant demandé (40 900 dollars), en diminution de 5 700 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de financer les déplacements du personnel, à savoir : a) 35 400 dollars, soit une diminution de 11 200 dollars, au titre de la participation aux réunions des organes compétents de l'ONU et d'autres organisations s'occupant de statistiques, y compris les réunions de la Commission de statistique de l'ONU et du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination; et b) un nouveau montant de 5 500 dollars, qui serait consacré à des consultations et des liaisons à caractère technique avec des organisations régionales et sous-régionales et des groupes d'experts concernant l'informatisation du secteur public et les statistiques.

*Services contractuels*

- 17.111 Un montant estimé à 37 300 dollars et correspondant à une augmentation de 5 800 dollars serait nécessaire pour faire imprimer et relier les publications périodiques et planches murales suivantes (activités prescrites) : *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique; Foreign Trade Statistics for Asia and the Pacific; Statistical Indicators for Asia and the Pacific; et Asia-Pacific in Figures.*

## D. Appui aux programmes

Tableau 17.23

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	21 885,0	21 757,8	(498,6)	(2,2)	21 259,2	4 313,5	25 572,7
Autres dépenses de personnel	361,2	600,7	252,2	41,9	852,9	123,6	976,5
Voyages	24,1	54,9	(5,6)	(10,2)	49,3	2,4	51,7
Services contractuels	191,1	155,7	11,8	7,5	167,5	24,3	191,8
Frais généraux de fonctionnement	4 630,7	3 342,0	60,8	1,8	3 402,8	493,1	3 895,9
Frais de représentation	9,6	10,3	–	–	10,3	1,5	11,8
Fournitures et accessoires	518,6	563,3	(32,5)	(5,7)	530,8	76,8	607,6
Mobilier et matériel	1 204,4	875,0	182,3	20,8	1 057,3	153,1	1 210,4
<b>Total</b>	<b>28 824,7</b>	<b>27 359,7</b>	<b>(29,6)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>27 330,1</b>	<b>5 188,3</b>	<b>32 518,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	1 420,7	1 315,9	ii) Des activités extrabudgétaires	1 040,6
			b) Activités de fond	
			c) Projets opérationnels :	
			PNUD	
	114,7		FNUAP	
	280,9	5 182,4	Sources bilatérales et autres	6 141,1
<b>Total</b>	<b>1 816,3</b>	<b>6 498,3</b>		<b>7 181,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>30 641,0</b>	<b>33 858,0</b>		<b>39 700,1</b>

Tableau 17.24

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de la gestion des programmes et Division de l'administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	6	7	–	–	1	–	7	7
P-4/3	38	37	–	–	2	1	40	38
P-2/1	9	8	–	–	–	–	9	8
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>55</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	203	203	–	–	15	14	218	217
Service mobile	1	–	–	–	–	–	1	–
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>203</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>219</b>	<b>217</b>
<b>Total général</b>	<b>259</b>	<b>257</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>277</b>	<b>272</b>

17.112 L'appui aux programmes comprend la gestion des programmes, les services de bibliothèque, les services de conférence, les services administratifs et les services communs.

**Produits**

17.113 Les activités ci-après seront entreprises au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Gestion des programmes.* La Division de la gestion du programme fournit des services fonctionnels et des services de secrétariat à la Commission, à ses organes subsidiaires et aux réunions du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP). Elle coordonne la planification, la programmation, le suivi et l'exécution du programme de travail de la Commission, y compris son programme d'activités de coopération technique conformément au mandat de la Commission et à ceux des organismes des Nations Unies de portée mondiale. En outre, la Division aide et conseille le Secrétaire exécutif quant à l'établissement d'une politique cohérente et de directives stratégiques sur la planification du programme et les activités

opérationnelles de la CESAP qui lui permettent de mobiliser, de gérer et d'utiliser les ressources du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires. La Division apporte également une aide, en ce qui concerne la gestion des ressources extrabudgétaires et l'appui des projets d'assistance technique, aux trois organismes subsidiaires de la CESAP, à savoir le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), situé à New Delhi, le Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules, dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique, situé à Bogor (Indonésie) et l'ISAP, situé à Tokyo;

- b) *Services de bibliothèque.* Apport de services de bibliothèque et d'informatique, ainsi que de services consultatifs et de formation, concernant le système informatique, au vu du programme de travail du secrétariat de la CESAP, et des besoins du personnel des institutions des Nations Unies à Bangkok et des secteurs public et privé;
- c) *Services de conférence.* Fourniture des services de conférence nécessaires pour les réunions des organes directeurs et d'autres réunions intergouvernementales tenues sous les auspices de la CESAP et fourniture et services d'édition, de traduction, de traitement de texte et d'impression des documents et publications;
- d) *Services administratifs et services communs.* Apport de services administratifs et de services de soutien concernant : la gestion des ressources humaines, l'administration financière et la planification des ressources, ainsi que l'utilisation des services communs pour appuyer l'exécution du programme de travail, notamment sur les points suivants : i) recrutement, placement, organisation des carrières, formation et administration du personnel, services de conseil pour le personnel et services médicaux; ii) coordination générale des budgets, gestion financière, contrôle de gestion et gestion de la trésorerie; iii) services généraux, y compris la gestion des bâtiments, les services de sécurité, les communications, les achats et les transports; et iv) services de traitement électronique de l'information.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.114 Les ressources prévues (21 259 200 dollars), en diminution de 498 600 dollars, doivent servir à financer les postes figurant au tableau 17.24. Le montant de ces ressources s'explique par : a) le reclassement proposé d'un poste P-4 à un poste P-5, correspondant au poste de chef de la Section des services de rédaction et reclassement d'un poste du Service mobile à un poste P-4, correspondant au poste du fonctionnaire chargé de superviser le Service d'appui technique au sein de la Section des services électroniques; b) le redéploiement vers l'extérieur d'un poste P-3 au sous-programme 3 et d'un poste P-2 au sous-programme 4; et c) l'effet différé de la suppression de neuf postes, intervenue au milieu de la période biennale 1998-1999.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 17.115 Les ressources prévues (852 900 dollars), en augmentation de 252 200 dollars, se répartissent comme suit : a) 361 400 dollars, soit une augmentation de 159 800 dollars, permettront d'engager du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pendant les périodes de pointe et de faire face aux frais liés au remplacement des fonctionnaires en congé de maladie prolongé ou en congé de maternité (201 600 dollars) et en outre d'apporter un soutien permanent aux services IMIS après la terminaison d'une installation (159 800 dollars); b) 176 900 dollars (montant inchangé) serviront à payer les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe et les sursalaires de nuit; et c) 314 600 dollars, soit une augmentation de 92 400 dollars, permettront de couvrir le coût des services contractuels de sécurité, d'un spécialiste des ressources humaines/conseiller du personnel à temps partiel en application du Bureau de la gestion des ressources humaines et du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel, ainsi que d'autres services de secrétariat.

##### *Voyages*

- 17.116 Les ressources prévues (49 300 dollars), en diminution de 5 600 dollars par rapport à l'exercice précédent, sont destinées à financer : a) des voyages en vue de consultations au Siège, avec les instituts de la CESAP et le Centre des opérations de la CESAP dans le Pacifique à Port-Vila (Vanuatu) concernant la coordination des programmes et la coordination dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel; b) les voyages des fonctionnaires des services de conférence qui assistent aux sessions annuelles de la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications et la Réunion interinstitutions sur la traduction et la terminologie assistées par ordinateur; et c) le voyage du bibliothécaire pour représenter l'ONU/CESAP à certains séminaires régionaux sur les services de bibliothèque/information.

*Services contractuels*

- 17.117 Les ressources prévues (167 500 dollars), en augmentation de 11 800 dollars, sont destinées à financer la formation linguistique; le contrat annuel concernant les services d'aide et de maintenance logicielles, la gestion de la base de données, des applications et des supports logiciels personnalisés; la conception et la mise au point sur une base contractuelle de logiciels permettant d'avoir accès aisément, par l'Internet et par CD-ROM, aux données et aux informations de la CESAP; la conception et la mise au point sur une base contractuelle de modules permettant la présentation directe de données par les pays participants dans le système ESIS; et la seconde phase de la conception et de la mise au point sur une base contractuelle du Système de contrôle des programmes de la CESAP. L'augmentation de 11 800 dollars s'explique par le surcroît de ressources nécessaires pour la formation linguistique et pour les services de traitement des données.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 17.118 Les ressources prévues (3 402 800 dollars), qui font apparaître une augmentation de 60 800 dollars, se répartissent comme suit : a) 999 400 dollars, en augmentation de 10 700 dollars, pour la location et l'entretien des locaux; b) 1 287 500 dollars pour l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau; c) 107 200 dollars, en réduction de 38 600 dollars, pour la location de photocopieuses et de véhicules; d) 92 800 dollars pour la location et l'entretien de matériel informatique, l'augmentation de 50 500 dollars servant à couvrir les frais d'entretien des installations câblées du réseau local et aux services d'entretien du matériel pour les serveurs du réseau local; e) 504 300 dollars, soit une diminution de 23 900 dollars, pour les communications (affranchissement, télégrammes, téléphone, télex et valise diplomatique); f) 230 500 dollars, soit une augmentation de 4 300 dollars, pour l'entretien du mobilier et du matériel, y compris notamment la part de la CESAP pour l'entretien et l'appui de l'infrastructure technique du réseau local (dont les serveurs centraux) nécessaires pour appuyer les serveurs centraux de gestion; et g) 181 100 dollars, soit une augmentation de 58 500 dollars, au titre de services divers, dont le fret, les assurances, les frais bancaires et autres services.

*Dépenses de représentation*

- 17.119 Les ressources prévues (10 300 dollars) (montant inchangé) permettront d'organiser des réceptions officielles et notamment la célébration de la Journée des Nations Unies.

*Fournitures et accessoires*

- 17.120 Un montant de 530 800 dollars est demandé pour l'achat de fournitures et accessoires de bureau, de fournitures de reproduction, de livres et fournitures de bibliothèque.

*Mobilier et matériel*

- 17.121 Les ressources prévues à ce titre (1 057 300 dollars), qui font apparaître une augmentation de 182 300 dollars, se répartissent comme suit : a) 80 800 dollars pour le remplacement de mobilier et de matériel de bureau, l'augmentation de 50 400 dollars servant notamment à remplacer des machines à photocopier; b) 784 200 dollars, en augmentation de 181 000 dollars, pour l'acquisition et le remplacement de matériel informatique et du logiciel correspondant; l'augmentation des ressources est destinée à des serveurs et des passerelles additionnels du réseau local, afin de faire face à la demande actuelle des utilisateurs du Secrétariat souhaitant une plus grande capacité de traitement et de stockage et elle est en outre destinée à l'acquisition de nouveaux systèmes en réseau permettant de reconfigurer le réseau local, pour faire face aux encombrements de trafic, mieux assurer la régulation du trafic et réduire les délais de réponse; c) 38 800 dollars pour le remplacement

de matériel d'imprimerie et de matériel des services de conférence, soit une réduction de 71 500 dollars; d) 41 900 dollars (montant inchangé) pour du matériel de transport afin de remplacer deux véhicules; e) 65 100 dollars, soit une augmentation de 26 900 dollars, pour de l'équipement de communication; et f) 46 500 dollars, soit une réduction de 4 500 dollars, pour d'autre matériel nécessaire, notamment pour l'entretien des bâtiments et la sécurité et du matériel divers, tel que des fontaines réfrigérantes et des armoires vestiaires à l'usage du personnel d'entretien des locaux, etc.

Tableau 17.25

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 (A/53/5, vol. 1, chap. II)**

Le Comité recommande que l'Administration fasse des centres de conférence de la CEA et de la CESAP des centres de coûts distincts et que tous les coûts y afférents leur soient imputés afin de permettre une évaluation plus précise de leur rentabilité (par. 162).

Pendant l'exercice biennal 2000-2001, les activités et services de la CESAP relatifs au Centre de conférences relèveront du chapitre 3 des recettes. Comme suite à l'audit de gestion des centres de conférence et aux entretiens et consultations qui ont suivi, au troisième trimestre de 1998, avec le Bureau des services de contrôle interne et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une étude de faisabilité des diverses utilisations des centres et de leur rentabilité sera effectuée fin 1999.

Entre-temps, la CESAP continuera de maximiser l'utilisation du Centre de conférences. Des comptes de dépenses et de recettes distincts ont été établis pour comptabiliser toutes les dépenses liées au fonctionnement, afin d'évaluer la rentabilité du Centre.

Le Comité recommande que l'Administration de la CESAP veille à affecter aux projets le personnel voulu une fois que les priorités ont été définies (par. 214).

Dans leur examen de la gestion des projets, les commissaires ont évoqué deux cas particuliers, l'un concernant l'amélioration des statistiques relatives aux femmes dans la région de la CESAP, l'autre la création d'un système d'information statistique à la Commission. Le premier projet est aujourd'hui achevé et les deux dernières monographies sont en cours d'impression. S'agissant du second cas, les formalités de recrutement sont bien avancées pour le poste d'administrateur de la base de données statistiques, dont les services sont indispensables si l'on veut réaliser des progrès sensibles dans la mise en oeuvre du projet. Pour que les ressources voulues soient allouées aux domaines d'activité, le redéploiement des postes financés par le budget ordinaire dans le contexte de la restructuration

et des exercices budgétaires de la CESAP a été entrepris en deux phases, la première ayant pris fin le 15 juillet 1998. Ce redéploiement traduisait les priorités exprimées par les États Membres dans leur réponse au questionnaire distribué en février 1997, c'est-à-dire qu'un plus grand nombre de postes financés par le budget ordinaire a été alloué aux activités relatives au développement du tourisme et à celles concernant les statistiques, domaine visé par les deux projets susmentionnés (voir aussi, plus bas, la réponse à la recommandation formulée par le CCQAB au paragraphe V.6 de son rapport).

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7, chap. II, part. V)**

Le Comité recommande que le mode de présentation des programmes d'activités des commissions régionales soit revu afin de délimiter plus clairement les activités de fond par rapport à l'appui aux programmes et d'harmoniser la présentation des budgets (par. V.4 et V.44).

Le mode de présentation du programme d'activités des commissions régionales a été harmonisé dans le présent projet de budget- programme en ce qui concerne les éléments «Direction exécutive et gestion» et «Appui aux programmes». Dans chaque chapitre relatif à une commission régionale, la partie «Direction exécutive et gestion» comprend désormais les activités et prévisions de dépenses concernant le Bureau du Secrétaire exécutif, le Secrétariat de la

Le Comité note que le montant des ressources proposées pour l'appui aux programmes par certaines commissions régionales continue d'être élevé par rapport aux ressources demandées au titre du programme de travail. À cet égard, le Comité réitère l'avis qu'il avait formulé au paragraphe V.7 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/7), à savoir que le montant des ressources demandées au titre de l'appui aux programmes aurait dû être très inférieur et que les ressources ainsi rendues disponibles auraient dû financer des activités de fond (par. V.5).

Les projets de budget des commissions régionales devraient indiquer plus clairement la mesure dans laquelle les organes intergouvernementaux ont examiné les programmes de travail des commissions et leurs divers problèmes organisationnels et institutionnels, y compris les structures intergouvernementales. Ils devraient préciser les incidences financières résultant des examens intergouvernementaux ainsi que la réaffectation proposée, dans le même chapitre du budget, des ressources libérées à d'autres activités prioritaires. Toute augmentation des ressources nécessaires résultant d'examen intergouvernementaux devrait être également indiquée dans les projets de budget (par. V.6).

Commission et l'unité/structure chargée de l'information. De la même façon, la partie «Appui aux programmes» comprend les activités et prévisions de dépenses concernant a) les services administratifs et les services communs (y compris planification des programmes, budget et finances); b) les services de conférence et de bibliothèque; et c) la gestion de la coopération technique. Le mode de présentation des éléments relatifs aux organes directeurs et au programme de travail, uniformisé depuis toujours, n'a pas été modifié.

Le budget-programme de la CESAP pour l'exercice biennal 2000-2001 prévoit de redéployer, comme il a été proposé, deux postes d'administrateur financés par le budget ordinaire (1 P-3 et 1 P-2) de l'appui aux programmes aux domaines d'activité, de manière à allouer davantage de ressources provenant du budget ordinaire aux activités de fond. Les ressources demandées au titre de l'appui aux programmes de la CESAP doivent couvrir le coût des services de conférence et des services communs, qui relèvent clairement des divisions organiques. S'agissant des services communs, les dépenses concerneront, notamment, le matériel informatique et le matériel de bureautique, le mobilier, les fournitures de bureau et fournitures diverses, les communications, l'entretien des bureaux et des bâtiments et l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau. On a envisagé la possibilité de décentraliser, de l'appui aux programmes à chaque domaine d'activité, le coût des services communs. Toutefois, afin d'assurer la rentabilité et l'utilisation optimale du montant modeste des ressources destinées à couvrir les dépenses autres que les dépenses de personnel et de réduire la charge de travail administratif des divisions organiques, la CESAP a décidé de continuer à gérer de façon centralisée les dépenses de services communs au titre de l'appui aux programmes.

Les comités délibérants ont examiné le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 relatif aux sous-programmes 1, 3, 4, 5, 6 et 7 entre septembre 1998 et mars 1999. La CESAP ayant décidé, par sa résolution 53/1 du 30 avril 1997, de ramener de cinq à trois jours ouvrables la durée de leurs réunions, les comités ont étudié le programme de travail les intéressant sous l'angle du domaine d'activité concerné et non du produit à exécuter. Le Comité consultatif des représentants permanents (CCRP) a examiné le programme de travail de la CESAP le 28 janvier 1999, lors de sa session ordinaire, et le réexaminera à sa cinquante-cinquième session, prévue du 22 au 28 avril 1999. Les réponses des gouvernements au questionnaire de 1997 sur l'allocation à la CESAP de ressources prélevées sur le budget ordinaire pour financer le programme de travail 1996-1997, ainsi que les mandats et priorités que la Commission a ensuite arrêtés en 1997 et 1998, prévoyaient expressément le prélèvement de ressources supplémentaires sur le budget ordinaire pour financer les activités suivantes : a) statistiques; b) tourisme; c) travaux de recherche et d'analyse sur les causes et les effets (tant économiques que sociaux) de la crise financière et les mesures à prendre pour les surmonter; et d) application régionale de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP. Des ressources plus importantes ont été proposées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 pour financer les dépenses de personnel et autres dépenses.

Le Comité recommande que, dans les prochains projets de budget, les publications prévues à l'initiative des secrétariats, y compris les études devant être réalisées par des consultants, soient clairement identifiées en tant que telles et que les utilisateurs escomptés des publications des Nations Unies soient indiqués de façon plus précise, qu'il s'agisse ou non de publications périodiques. Le Comité réitère également l'avis qu'il avait formulé au paragraphe 76 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, à savoir que le Secrétariat devrait transmettre aux organes intergouvernementaux compétents les données suivantes pour chaque publication : nombre d'exemplaires, type de publication, coût, public visé, date prévue de publication, date de la première demande de publication, auteur de la demande et date et auteur de la dernière révision (par. V.7).

Le Comité appelle l'attention sur les commentaires et observations qu'il avait formulés au paragraphe 83 du chapitre I et souligne également que les ressources demandées pour des consultants dans les prochains projets de budget devraient être calculées conformément aux directives que l'Assemblée générale pourrait arrêter à la suite de son examen du rapport sur les principes directeurs détaillés devant régir l'emploi de consultants, que le Secrétaire général doit présenter conformément au paragraphe 4 de la section VI de la résolution 51/226 de l'Assemblée, en date du 3 avril 1997 (par. V.8).

Le Comité consultatif recommande que la description de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions soit considérablement améliorée afin que les États Membres puissent mieux se rendre compte des liens qui existent entre ces activités et d'autres activités quantifiables et/ou identifiables décidées par les organes délibérants et de la contribution qu'elles apportent à ces dernières (par. V.10).

Le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des frais de voyage dans les projets de budget de la CESAP, de la CEE et de la CEPALC font paraître des taux de croissance divers. Il rappelle qu'il avait fait observer précédemment que, grâce aux innovations technologiques et à la possibilité de disposer d'informations en ligne, les dépenses dans ce domaine pouvaient, dans certains cas, être considérablement réduites (voir A/50/7, par. V.8). Le Comité réaffirme sa position en la matière et demande que des mesures supplémentaires soient prises pour réduire les frais de voyage prévus dans les futurs budgets de la CESAP, de la CEE et de la CEPALC (par. V.11).

Depuis le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, la CESAP classe ses publications en série et ses publications isolées dans deux catégories, celles qui sont prescrites et celles qui ne le sont pas. En outre, elle a réduit le nombre de ses publications non prescrites pour l'exercice biennal 2000-2001 afin de rationaliser son programme de publication. En mai 1997, le CCRP a chargé un groupe de travail officieux à composition non limitée d'effectuer, notamment, des examens approfondis des publications en série de la Commission pour 1998-1999. En août 1997, le Groupe de travail a examiné les caractéristiques de chacune des 41 publications en série, y compris les éléments suivants : texte portant autorisation, lectorat visé, enquête auprès des lecteurs, source de financement (coûts directs), dates de publication au cours des cinq dernières années, diffusion et stock, et nombre de numéros vendus, le cas échéant. Comme suite à cet examen, l'enquête auprès des lecteurs a été rendue obligatoire pour toutes les publications de la CESAP et le Comité des publications, qui avait été créé en 1993 mais ne s'était pas réuni depuis le début de 1994, a été reconstitué. Les gouvernements des membres et des membres associés ont été informés des conclusions de l'étude lors de la cinquante-quatrième session de la Commission, tenue en avril 1998. Le Comité des publications a achevé le projet de guide des activités de publication de la CESAP, dont l'objet est d'aider les États membres à préparer des publications et de contribuer au renforcement général de la qualité des publications.

La CESAP a examiné les besoins relatifs aux services de consultants dans le présent projet de budget-programme et s'est assurée que le montant des ressources demandées a été réduit au minimum pour financer les services spécialisés non disponibles au secrétariat et les produits/activités prescrits.

Les propositions budgétaires de la CESAP pour l'exercice biennal 2000-2001 contiennent une description complète de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions. Les voyages nécessaires au titre de ces activités sont quantifiés et les sources de financement sont définies dans chaque annexe au projet de budget présenté par la Commission au Siège.

L'Assemblée générale et la Commission ont demandé à la CESAP qu'elle contribue aux nouveaux programmes des institutions régionales, comme le BIMST-EC et le Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale, pour lesquels des ressources supplémentaires au titre des voyages sont nécessaires.

*Résumé de la  
recommandation*

Le Comité se félicite de l'intention de la Commission d'accroître la diffusion d'informations par voie électronique. Il espère que le prochain projet de budget de la CESAP rendra compte des économies et autres avantages résultant de la diffusion de l'information par voie électronique (par. V.46).

*Suite donnée à la  
recommandation*

Pendant l'examen susmentionné du programme de publication de la CESAP pendant l'exercice biennal 1998-1999, un certain nombre de gouvernements des pays membres et membres associés de la Commission, en particulier ceux des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, se sont déclarés vivement préoccupés par l'évolution du mode de diffusion de l'information, des publications imprimées aux publications électroniques (c'est-à-dire l'Internet). Ils ont rappelé qu'une grande partie du public visé dans ces pays n'était pas encore suffisamment équipée du matériel informatique nécessaire. Ils ont donc prié le secrétariat de faire en sorte de satisfaire les besoins des utilisateurs de base des publications techniques de la CESAP dans ces pays.



**Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des commissions régionales (A/52/776)**

Le Bureau a recommandé que, dans le contexte de la réorganisation progressive des travaux de la Commission sur une base thématique, la CESAP assure en permanence la qualité et la pertinence de ses publications. Au moment où le rapport a été publié, on attendait encore la réponse de l'administration de la CESAP (par. 25).

En décembre 1997, le Secrétaire exécutif a reconstitué le Groupe de travail des publications sous le titre de «Comité des publications de la CESAP». Il a également demandé que l'on intensifie les enquêtes auprès du lectorat, dans le cadre de toutes les publications de la Commission, afin d'en évaluer la pertinence et l'intérêt pour les groupes cibles. Il s'agissait de rationaliser le programme de publications de la CESAP dans le contexte des réformes de l'Organisation des Nations Unies et de veiller à ne produire que des publications de qualité dans les meilleurs délais et de la manière la plus économique possible.

Le Comité des publications a constitué trois groupes de travail chargés d'examiner les différents aspects de ses travaux : a) publications et questions connexes – services communs d'impression, vente de publications, listes d'adresses, publication assistée par ordinateur, utilisation efficiente des crédits destinés à l'impression, diffusion électronique et enquêtes auprès du lectorat; b) examen et actualisation des directives élaborées en 1993; c) contrôle de la qualité. Le Comité s'est réuni 13 fois en 1998 et a achevé son rapport, qui consiste dans une récapitulation des recommandations qui se sont dégagées de l'analyse effectuée par les trois groupes de travail. Il contient aussi un projet de guide des activités de publication de la CESAP, ouvrage de référence qui a pour objet d'aider les fonctionnaires de la CESAP à préparer les publications et à en améliorer la qualité d'une manière générale.

Les points essentiels des recommandations du Comité sont les suivants :

- a) marche à suivre pour institutionnaliser l'examen critique collégial;
- b) indication du nom des consultants auteurs des documents, ce qui devrait les inciter à produire des documents de la meilleure qualité possible;
- c) attribution de davantage de responsabilités et de crédibilité aux fonctionnaires directement intéressés, en plus de la responsabilité générale des chefs de division;
- d) examen périodique, par le Cabinet du Secrétaire exécutif de la CESAP, de l'ensemble des publications afin d'améliorer les futurs programmes en la matière et de fournir un retour d'information aux divisions intéressées;
- e) attribution d'une importance particulière au guide, qui devrait servir de manuel pour la production de documents de qualité;
- f) informatisation des travaux de publication aux fins d'économie de temps et de ressources;
- g) examen critique périodique, en consultation avec les divisions intéressées, de la liste d'adresses de la CESAP pour les publications destinées à la vente, afin de l'actualiser et de la rationaliser;
- h) évaluation et normalisation, dans la mesure du possible, des enquêtes auprès du lectorat, offre d'incitations aux lecteurs et destinataires visés afin qu'ils fournissent un retour d'information, et communication avec le Service des publications de l'ONU aux fins de retour d'information sur les ventes des publications de la CESAP.

Le rapport du Comité des publications et le projet de guide ont été soumis à l'approbation du Secrétaire exécutif en janvier 1999.

Le Bureau a recommandé à la CESAP de créer dans les plus brefs délais des fonds d'affectation spéciale pour lesquels des contributions ont déjà été reçues, de clore les comptes de tous les projets terminés et de déterminer l'usage qu'il convenait de faire des soldes non utilisés, en consultation avec les donateurs. L'administration de la CESAP n'avait pas encore donné sa réponse lors de l'établissement du rapport (par. 42).

La CESAP souscrit entièrement à la recommandation du Bureau pour ce qui est de la nécessité de programmer dans les meilleurs délais les fonds extrabudgétaires disponibles en vue de l'exécution de certains projets et activités en consultation avec les donateurs intéressés. Ces fonds sont les suivants : nouvelles contributions annuelles de donateurs, économies réalisées sur des projets achevés financés au moyen des contributions annuelles d'exercices antérieurs et intérêts au titre de chaque programme de donateurs.

*Résumé de la  
recommandation*

*Suite donnée à la  
recommandation*

---

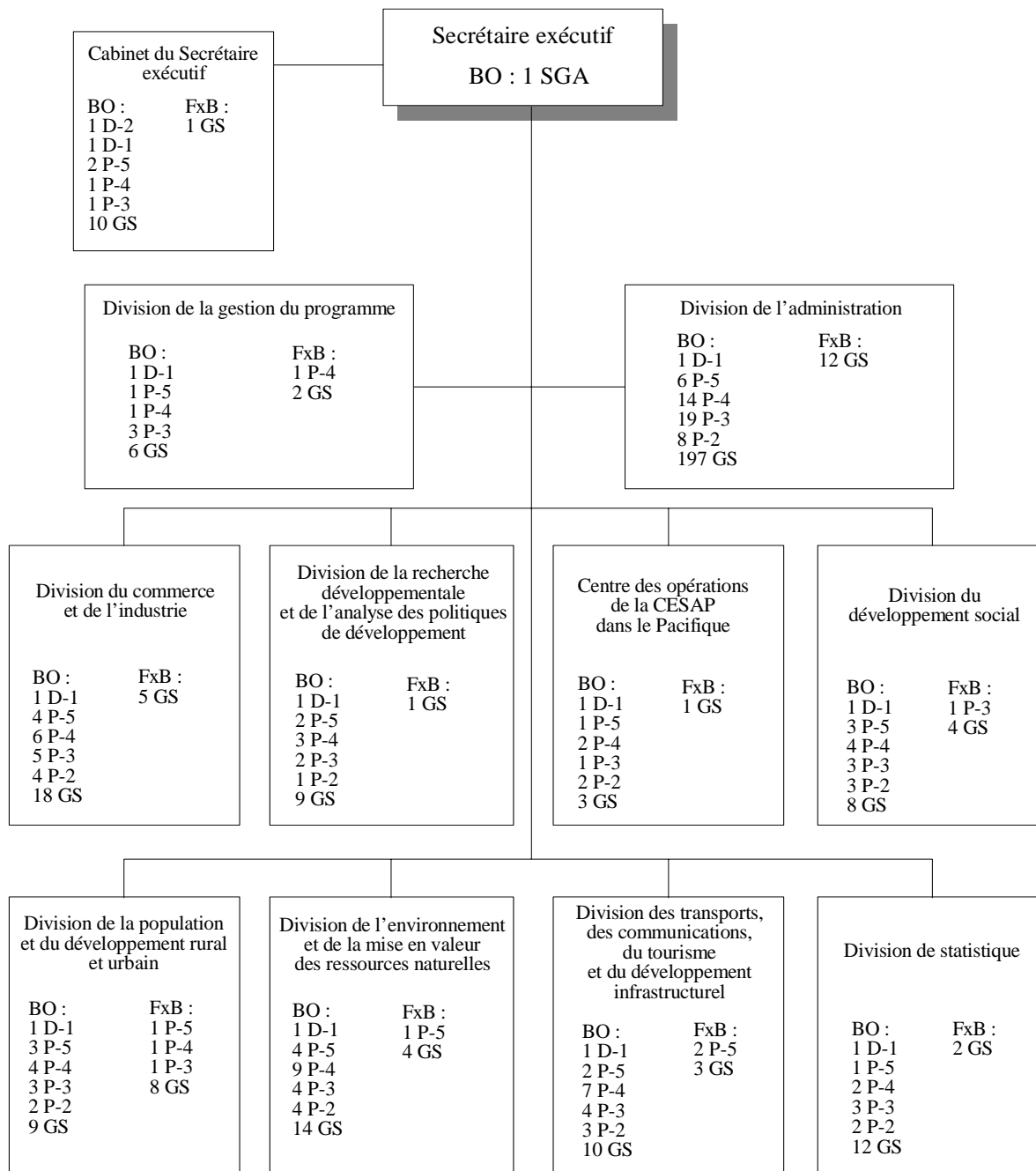
Le Bureau a recommandé à la CESAP de créer, au sein de la Section des services électroniques, un groupe autonome chargé de la sécurité de l'environnement informatique de la Commission. Il lui a aussi demandé de mettre au point un plan de reprise du traitement après un sinistre afin que la fiabilité du système réponde aux impératifs de la Commission comme à ceux du Siège (par. 69).

Il convient de noter que, si les contributions prévues peuvent être annoncées par les donateurs au cours de la session annuelle de la Commission (qui se tient normalement en avril), le versement de ces contributions est généralement effectué vers la fin de l'année. Ces contributions annoncées sont toutefois censées être utilisées au cours de l'exercice suivant. Afin d'accélérer la programmation, la CESAP formule désormais chaque année les projets extrabudgétaires, normalement entre mai et août, sur la base des contributions annoncées par les donateurs au cours de la session annuelle. Les ensembles de propositions de projet ainsi élaborés sont ensuite soumis à l'examen et à l'approbation des différents donateurs traditionnels pour être exécutés au cours de l'exercice suivant.

En 1997, la CESAP a pu également obtenir la coopération et l'appui de l'un de ses principaux donateurs traditionnels (Japon) pour accélérer sa procédure d'examen et d'approbation, grâce à quoi les nouvelles propositions de projet ont pu être approuvées à la fin de décembre 1997 et en janvier 1998. Auparavant, la CESAP ne recevait l'approbation requise qu'en mai de l'année suivante. L'ensemble de la programmation s'est ainsi trouvé considérablement accéléré. La CESAP continuera de chercher à accélérer la programmation des fonds extrabudgétaires dans le cadre des autres programmes de donateurs.

Il est proposé de reclasser un poste du Service mobile à P-4 pour remplir les fonctions qu'appelle l'application de ces recommandations.

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
**Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001**



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.